

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(65^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 15 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME NICOLE CATALA

1. **Travail, emploi et formation professionnelle.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 5755).
2. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5755).

COMMUNICATION

M. Robert-André Vivier, rapporteur spécial de la commission des finances.

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles.

MM. Louis de Broissia,
Didier Mathus,
Christian Kert,
Georges Hage.

M. Alain Carignon, ministre de la communication.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Olivier Dassault, Pierre Petit, Yves Coussain, Michel Pelchat, François d'Aubert, Mme Thérèse Aillaud, MM. Jacques Baumel, Jean de Boishue, Franck Thomas-Richard, Christian Kert, Alain Griotteray.

Les crédits du ministère de la communication seront appelés à la suite de l'examen des crédits des services généraux du Premier ministre.

Etat E

Lignes 46 et 47. - Adoption (p. 5781)

Article 44 (p. 5781)

MM. Etienne Garnier, le ministre.

Amendements n° 12 de la commission des finances et 159 de M. Poniatowski : MM. le rapporteur spécial, Jean-Marie André, le président de la commission des affaires culturelles, Jean de Lipkowski, Michel Pelchat, le ministre. - Retrait de l'amendement n° 159 ; rejet de l'amendement n° 12.

Adoption de l'article 44.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5786).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

Mme le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 10 novembre 1993

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération ».

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant ce lundi 15 novembre 1993, à dix heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

2

LOI DES FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

COMMUNICATION

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la communication et l'examen des dispositions concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, *rapporteur spécial*. Madame le président, monsieur le ministre de la communication, mes chers collègues, comme le veut le règlement, je ne procéderai pas à une lecture complète de mon rapport écrit, au sommaire duquel vous trouverez les sujets traités par la commission des finances : les missions et l'identité du service public, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le groupe France-Télévision, Radio France, Radio France internationale, RFO, l'INA, TDF, la Société française de production, la presse écrite - qui nous a beaucoup occupés. Un chapitre est consacré à l'AFP, qui remplit sa mission dans des conditions difficiles.

Pris que Mme Couderc l'a fort bien fait dans son avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles et dans une conférence de presse remarquée, rappeler les grandes masses du budget me semblerait presque inutile, mais la tradition veut que je les présente.

Le budget du secteur public de l'audiovisuel s'élève à 14 873 millions de francs pour 1994, contre 14 292 millions de francs pour 1993, ce qui représente une progression de 4 p. 100, supérieure à l'évolution moyenne des dépenses publiques.

Plus que sa croissance, c'est sa structure qui permet de le considérer comme un budget solide et crédible, à la différence notable de celui de l'année dernière.

Son « architecture » est plus réaliste puisque, d'une part, la proportion de la redevance, ressource régulière et sûre, augmente de 61 à 63,4 p. 100 du budget total et que, d'autre part, le recours aux recettes aléatoires de privatisation est exclu.

Le produit de redevance à répartir entre les organismes augmente de 8 p. 100 en 1994 par rapport à 1993. Cette croissance résulte de l'augmentation du taux de la redevance de 4 p. 100, de l'amélioration du recouvrement et de la lutte contre la fraude grâce à l'action du service de la redevance ainsi que de la révision courageuse des conditions d'exonération.

La part des dotations budgétaires dans le total du budget est ramenée de 14,3 p. 100 dans la loi de finances initiale pour 1993 à 11,3 p. 100 en 1994. Cette baisse proportionnelle résulte à la fois de la hausse de la redevance et d'une réduction de leur montant en valeur absolue.

Je rappelle qu'en 1993 1 087 millions de francs étaient en principe issus de cessions d'actifs d'entreprises publiques. Ce financement était condamnable tant au regard de l'orthodoxie budgétaire - on ne finance pas des dépenses de fonctionnement sur des recettes de privatisation - que des impératifs de la gestion. L'exécution de ces dotations s'est, en effet, révélée très aléatoire.

Les objectifs de recettes publicitaires et de parrainage s'élèvent à 2 958 millions de francs en 1994, en progression de 3 p. 100 par rapport à 1993, année où la progression avait déjà été de 20 p. 100 par rapport à la précédente.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire part de mon scepticisme sur le réalisme de cette prévision, notamment pour France 3, à laquelle vous fixez pour objectif une progression de 13 p. 100 de recettes publicitaires par rapport à l'objectif fixé en loi de finances initiale pour 1993.

J'avais émis les mêmes réserves vis-à-vis de votre prédécesseur l'année dernière - avec peut-être moins de gentillesse (*Sourires*) - à propos des prévisions de recettes publicitaires et, au vu des premières estimations de l'exécution 1993, mes réserves n'étaient pas infondées. Je les maintiens donc.

En tout état de cause, j'estime qu'il faut stopper la progression des objectifs publicitaires de France 2 et de France 3. Je sais que j'ai sur ce point une légère divergence avec Mme Couderc et la commission des affaires culturelles, bien que nos objectifs soient les mêmes. En effet, cette augmentation n'a pas été sans conséquence sur la dérive commerciale des programmes observée en 1991 et 1992. Ce budget ne permettra pas de stopper la progression puisque les recettes de publicité et de parrainage représenteront 40 p. 100 des recettes de France 2 et 20 p. 100 de celles de France 3, sans compter les recettes des campagnes publiques en faveur des privatisations qui s'apparentent bien à de la publicité.

Il faut être cohérent : soit l'Etat fixe aux télévisions publiques des objectifs de ressources publicitaires élevés, et qu'il ne s'étonne pas alors de voir les gestionnaires de ces chaînes adopter une programmation exclusivement tournée vers l'audience et interpréter à leur manière leur cahier des charges afin de détourner les règles qui plafonnent l'offre d'espace publicitaire dans le secteur public ; soit l'Etat souhaite réellement une télévision de secteur public avec une grille généraliste haut de gamme, et alors qu'il ne la rende pas trop dépendante des *desiderata* des marchands de lessive, à l'affût des « ménagères de moins de cinquante ans » - c'est ce que les spécialistes de la publicité m'ont indiqué comme cible.

Sous cette réserve, je considère, et la commission des finances avec moi, que le financement du secteur public de l'audiovisuel que vous proposez pour 1994 est globalement solide et crédible.

Je serai beaucoup plus circonspect, et la commission des finances de l'Assemblée nationale avec moi comme celle du Sénat avec M. Cluzel, sur la répartition de ces ressources. Force est de constater que, dans ce domaine, le conservatisme l'a emporté sur la réforme et qu'une réflexion supplémentaire s'impose.

Le secteur public de l'audiovisuel est un étrange conglomérat en expansion. Outre les radios publiques - Radio France, RFI, Sofrad - il est principalement composé de trois réseaux nationaux hertziens, qui ont eux-mêmes quatre programmes, sans compter la radio-télévision des DOM-TOM, RFO, ni les chaînes relevant de l'action audiovisuelle extérieure dans laquelle l'Etat ou les sociétés nationales de programme sont actionnaires comme TV 5, Euronews ou CFI. Cette structure entraîne bien évidemment des doublons et la dispersion des moyens et des actions.

Le gonflement du secteur public de l'audiovisuel va complètement à contre-courant de l'évolution des autres secteurs de l'économie dont la tendance est plutôt à la réduction de l'intervention publique. Son coût n'est évidemment pas nul alors que la rigueur du contexte économique impose un effort de maîtrise des dépenses publiques.

Face à l'héritage des précédents gouvernements, il eût été souhaitable de s'engager dans un processus de rationalisation de l'action publique, conformément à nos engagements de la majorité unanime.

Hélas ! C'est l'inverse qui s'est produit. Non seulement le Gouvernement ne modifie pas d'un iota l'architecture du secteur public de l'audiovisuel, mais il semble atteint, avec son projet de télévision éducative, d'une manie condamnable - et que j'ai condamnée bien avant que vous n'arriviez aux affaires, monsieur le ministre - qui consiste à créer une nouvelle chaîne publique de télévision hertzienne chaque fois qu'une carence est constatée dans la programmation des chaînes existantes. Il est bien évident qu'à force de multiplier les structures on ne parvient plus à les financer toutes correctement.

Les commissions des finances des deux assemblées n'ont pas pu avaliser une telle fuite en avant. Pour ma part, j'ai déposé un amendement tendant à supprimer la diffusion hertzienne de la Sept-Arte qui n'est pas adaptée à la nature de ses programmes et qui constitue, manifestement, un exemple d'utilisation irrationnelle des ressources. Je défendrai bientôt l'amendement de la commission sur Arte. Mais si Mme le président me le permet, je ferai une parenthèse à propos de cette chaîne.

Monsieur le ministre, avez-vous regardé Arte, le 11 novembre ?

En ce jour où l'on célébrait les 1 500 000 soldats morts dans la Première Guerre mondiale, où l'on rendait hommage aux soldats d'Afrique venus combattre dans cette guerre et dans la seconde, on a cru bon de passer un film, de qualité d'ailleurs, sur ces « pauvres bougres » de mutins de 1917. Était-ce vraiment très délicat ? Le film était précédé d'un débat avec M. Polac, où on expliquait qu'il n'y avait pas eu d'atrocités dans le Nord lors de la Première Guerre mondiale, que les Allemands considéraient que c'était une honte d'avoir envoyé des noirs se battre contre eux ou que les noirs sénégalais avaient violé les femmes en Rhénanie. C'était parfaitement indécemment. Mais cela relève davantage de la commission des affaires culturelles.

Lorsque je présenterai mon amendement, vous verrez qu'il vise un objectif précis.

Je rappelle que la ressource hertzienne est un bien rare, d'utilisation rigide, qui nécessite des investissements élevés. Ce mode de diffusion convient par conséquent à des chaînes généralistes, à mes yeux de farouche défenseur du câble et d'observateur attristé du retard pris par le câble - je ne dirai quand même pas que la guerre est perdue - et du dynamisme pour la politique du câble en France.

Dans le cas où il ne s'agit pas d'une chaîne généraliste, l'outil de diffusion est surdimensionné. Informer, distraire et cultiver restent toujours les trois axes du service public.

Or Arte est une chaîne thématique occupant le double créneau de la culture et de l'Europe. Parce que sa conception de l'œuvre culturelle est exigeante, voire austère, parce que le multilinguisme fatigue inévitablement le spectateur-zappeur soumis à d'autres tentations, il semblait acquis que l'audience d'Arte serait limitée. Je suis comme beaucoup d'entre nous un téléspectateur d'Arte, ce qui n'implique pas pour autant qu'il y ait une adhésion générale de l'ensemble des téléspectateurs.

Mais ce n'est pas la mission du service public, me direz-vous ! Effectivement, et n'en déplaise à ceux que M. Baumel appelait les sinistres Trissotins qui ont commis la bêtise d'installer cette chaîne sur un réseau hertzien, l'audience d'Arte n'a jamais décollé. On verra pourquoi, mais, là encore, c'est à la commission des affaires culturelles d'en parler.

Même si les dirigeants réfutent l'indicateur de la part d'audience au nom de la spécificité de leur chaîne, les résultats sont là. Lorsque l'on prétend faire partie d'un groupe ou d'une activité, en l'espèce les chaînes hertziennes nationales, on en accepte les règles et les instruments de mesure.

Notre collègue Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, et ô combien spécialiste de ces problèmes...

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Plus que ça ! (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. ... ne voulait pas d'Arte sur le câble parce que le nombre des abonnements au câble diminuerait. (*Sourires.*) C'était une boutade, mais il faut faire un choix.

A court d'arguments rationnels pour légitimer ce mode de diffusion, j'entends parfois les tenants du *statu quo* expliquer qu'Arte serait un instrument incomparable d'aménagement du territoire. Vous voulez, monsieur le ministre, irriguer la culture par le biais d'Arte. Là, vous avez instillé goutte quand il vous aurait fallu un fleuve ! Est-ce votre faute ? Je ne crois pas. Les missions étaient mal définies, il faut les reprendre.

Cela dit, avec 1,5 ou 1,7 p. 100 d'audience, l'effet « redistributeur » est des plus limités. Pourquoi ne pas mettre en œuvre la politique des « fenêtres » sur les autres chaînes du secteur public ? Nous avons commencé avec la SEPT sur FR 3. J'ai été frappé d'entendre mes collègues de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales expliquer que la seule culture que nous ayons c'est Arte. Si tel est le cas, quel bilan de faillite de l'audiovisuel ! Quelle injure en particulier pour ceux qui concourent à la marche de France 2 et de France 3 ! J'y reviendrai en défendant l'amendement.

Me frappe le fait qu'Arte Deutschland s'approvisionne auprès des chaînes publiques allemandes. En France, Arte considère que tout ce qui vient des chaînes publiques n'est pas bon. On produit ! On peut aussi se reporter à des rapports extrêmement complets dans lesquels on considère que la politique un peu amicale - pour ne pas parler de rapports privilégiés ! - avec certains producteurs n'est pas forcément génératrice d'économies dans les prix arrêtés ou dans le choix des programmes. Confier la culture à Arte, c'est refuser l'hypothèse d'une programmation culturelle sur les autres chaînes.

S'agissant des radios locales, Mme Couderc et moi ne sommes pas d'accord avec M. Cousin, l'un des nôtres pourtant. J'ai rendu hommage dans mon rapport à Radio-France, quitte à émettre certaines critiques quand il le fallait. Les radios locales ont, à mon avis, une politique de proximité qui rejoint celle de France 3 dont la mission est aussi une mission de proximité. Le service public n'a pas à rougir de ses actions, mais vous allez le complexer en disant que seule Arte est capable d'irriguer la culture en France.

Arte est une fantaisie audiovisuelle qui ne s'est pas faite à coût nul puisque les dotations publiques à la SEPT sont passées de 389 millions de francs en exécution en 1991 à quasiment un milliard de francs pour 1993. Cette inflation s'explique par le surcoût de la diffusion hertzienne mais aussi par l'organisation du pôle français d'Arte qui doit être revue.

Nos voisins belges ont trouvé qu'Arte était trop cher. Devant le Sénat, s'adressant à M. Monory, en présence du président de l'Assemblée M. Séguin, le chancelier Kohl a dit qu'il n'était pas satisfait d'Arte. Je vous rappelle qu'il y a eu en permanence des demandes d'audit du côté allemand.

Vous avez donc le devoir, monsieur le ministre, de veiller à une meilleure gestion de cet impôt qu'est la redevance.

Je ne veux pas abuser du temps de l'Assemblée. Je vous renvoie donc, mes chers collègues, à mon rapport écrit dans lequel j'ai analysé le fonctionnement de la centrale d'Arte à Strasbourg. Il vous appartiendra de décider s'il faut continuer ou non. Je rappelle cependant aux membres de la majorité qu'il y a eu des promesses. Je reçois un abondant courrier à ce sujet. Bien avant les élections, on disait déjà qu'Arte serait une remarquable chaîne sur le câble.

Au-delà de ses effets financiers, l'adoption de l'amendement de la commission des finances modifierait favorablement la physionomie actuelle du secteur public de l'audiovisuel, en substituant la cohérence et la complémentarité à la dispersion et à l'autarcie.

L'abondement des ressources de Radio-France, que prévoit cet amendement, lui permettrait de compenser un budget pour 1994 moins favorable que les années précédentes, afin de lui permettre de développer son réseau de radios locales, dont l'audience est en très forte progression, ainsi que la couverture de France Info, dont chacun souligne l'éclatant succès.

Mme le président. Mon cher collègue, pourriez-vous progresser vers votre conclusion ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Madame le président, je vais m'efforcer de conclure dans moins de deux minutes.

Ces abondements devraient permettre aux organismes de se préparer dans de meilleures conditions à affronter l'avènement prochain des technologies numériques.

Des réponses devront être fournies rapidement à un certain nombre de questions que je me contenterai d'énumérer.

Le concept de grille généraliste tout public qui fonde l'action de France-Télévision peut-il résister à une avalanche de chaînes thématiques ?

Le secteur public doit-il lancer des chaînes thématiques comme il a commencé à le faire avec Arte et comme France-Télévision en a le projet ? Sur quels créneaux et avec quel mode de financement ?

Quelle place doit être donnée à la télévision interactive sur le secteur public qui mène déjà à bien certaines expériences dans ce domaine – Hugo Délire, carte multipoints, notamment ?

Quelle répercussion l'apparition de la compression numérique aura-t-elle sur l'économie des supports en France ? En particulier, quel est l'avenir de la réglementation française devant le développement probable des antennes de réception satellitaire ? Il y a vingt ans, on disait : « attention aux satellites ! » Maintenant, on dit : « attention aux récepteurs mobiles ». C'est dans deux ou trois ans !

Plus généralement, monsieur le ministre, quelles sont les orientations de votre politique en matière de supports ? Entendez-vous engager une véritable promotion du câble dans notre pays – bien que certains prétendent que la bataille du câble est perdue – en répondant favorablement aux demandes pressantes de l'ensemble des acteurs de ce marché qui se sont mis d'accord récemment sur quelques mesures d'urgence : réduction d'impôt pour les travaux de raccordement ou les droits d'accès au réseau, création d'un guichet « câble » au compte de soutien, taux de TVA à 2,1 p.100 sur les chaînes locales du câble, allègement de la réglementation relative à la diffusion des films de cinéma ? Qu'allez vous leur répondre et leur proposer à ce moment critique pour le câble en France ?

Autant d'arbitrages qui relèvent de votre compétence, monsieur le ministre.

Du fait de l'article 20 de la Constitution, le caractère hybride du statut du CSA était difficilement évitable, mais la chimère finalement issue des termes de la loi de 1989 est bien étrange. Nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque votre projet viendra devant notre assemblée. D'importantes réformes du CSA devraient, en effet, prochainement être proposées.

S'agissant enfin de la presse écrite, le budget proposé pour 1994 ne semble pas à la hauteur des besoins suscités par une crise sans précédent, bien que, ce matin même, sur une radio périphérique, un grand spécialiste ait déclaré que 252 titres de presse étaient créés par an, dont la moitié survivait.

Alors que le plan d'aide à la presse s'est traduit dès le collectif de printemps par un abondement de 100 millions de francs des aides directes à la presse – voilà qui révélait une salutaire prise de conscience des difficultés de la presse française par le Gouvernement –, je ne peux que déplorer l'évolution défavorable de ces aides dans le projet de loi de finances pour 1994 : elles s'élèvent à 271,7 millions de francs, soit une baisse de 3,4 p. 100 en francs courants par rapport à la loi de finances initiale de 1993.

Mme le président. Mon cher collègue !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. En conclusion – j'accède à votre désir, madame le président –, compte tenu des analyses que j'ai présentées, je vous demanderai, mes chers collègues, d'approuver ce budget qui sera excellent lorsque vous aurez voté l'amendement de la commission des finances. (*Sourires. – Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un contexte économique et budgétaire difficile, je tiens, tout d'abord, à saluer l'effort financier consenti par l'Etat en vue de donner à la presse et au secteur public de l'audiovisuel les moyens de leur développement.

La presse traverse une crise sans précédent. Elle est confrontée à des lourdeurs structurelles qui entravent son dynamisme et fait face à une dégradation persistante du marché publicitaire, perturbé, en outre, par les conséquences de lois récentes et plus particulièrement de la loi Évin.

Le Gouvernement, dès son arrivée, a proposé dans le collectif de printemps un plan exceptionnel d'urgence de 200 millions de francs pour parer en quelque sorte au plus pressé ; 150 millions de francs ont été affectés dès 1993 : abondement de 10 millions de francs au fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources dont ont bénéficié trois quotidiens nationaux et neuf quotidiens de province, dotation de 90 millions au fonds d'aide à la presse d'information politique et générale ; aide de 50 millions de francs à la restructuration financière des entreprises de presse. Cinquante millions restent à créditer en 1994.

Par ailleurs, le Gouvernement apporte aujourd'hui son appui aux réformes de structure indispensables à la modernisation de la fabrication et de la distribution de la presse. En effet, de l'avis général des professionnels, c'est d'aide structurelle dont la presse a besoin afin de s'adapter à la concurrence et d'améliorer une compétitivité traditionnellement insuffisante.

C'est ainsi que le soutien financier de 380 millions de francs accordé par le Gouvernement au nouveau plan de modernisation présenté par le Syndicat de la presse parisienne est particulièrement important. Il en va de même de l'aide de l'Etat à la mise en place du plan de réforme des NMPP dont le montant pourrait être d'un niveau comparable.

Compte tenu de ces mesures absolument sans précédent en faveur d'un secteur aussi essentiel pour la vitalité d'une démocratie pluraliste et l'affirmation de notre culture, on ne peut que regretter le niveau des aides directes à la presse dans le budget 1994, en baisse de 3,4 p. 100.

Par exemple, les deux fonds d'aide aux quotidiens nationaux et de province à faibles ressources publicitaires ainsi que le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger voient leurs crédits baisser d'environ 6,3 p. 100.

S'agissant de cette dernière aide, on peut en déplorer la diminution à un moment où il est unanimement souhaité de promouvoir et de développer la connaissance et l'usage de la langue française à l'étranger.

De même, les crédits relatifs au remboursement à la SNCF des réductions de tarifs ne sont que stables.

Enfin, à l'heure où les dépenses liées à l'usage des télécopiers sont en forte croissance, une priorité aurait pu être consentie en faveur de l'allègement des charges supportées par les journaux à raison des communications téléphoniques.

Par ailleurs, une réflexion approfondie sur l'ensemble des aides à la presse s'impose, notamment dans la perspective de la construction européenne.

Les modalités d'attribution de l'aide au transport doivent être certainement revues.

Une mise à plat des aides indirectes à la presse, d'un poids global incomparablement plus important que celui des aides directes, semble nécessaire : il faut sans doute

bien examiner les conditions de l'aide postale, favoriser l'investissement des entreprises de presse par l'amélioration du régime des provisions ou par l'octroi d'une aide complémentaire sous forme de prêts bonifiés. Enfin, on doit viser l'objectif de l'adoption du taux zéro de TVA : cette réforme, qui requiert l'accord de nos partenaires européens, apparaît comme l'une des mesures les plus équitables pour la presse.

Je me félicite en tout cas que le Gouvernement ait pris la juste mesure de la crise et qu'il ait jugé indispensable une intervention rapide et importante dans ce secteur.

Le budget de l'audiovisuel public bénéficiera en 1994 d'une progression de ses moyens de 4 p. 100, soit une croissance supérieure à l'évolution moyenne des dépenses publiques. En outre, ainsi que l'a indiqué mon collègue Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, le budget est plus solide et plus crédible que le précédent : objectifs moins volontaristes en matière de recettes publicitaires – bien que peut-être encore difficiles à tenir ; financement par des ressources publiques certaines et durables et non plus par des ressources aléatoires comme les recettes de privatisation ; priorité clairement donnée à la redevance dans le financement du secteur public de l'audiovisuel.

En effet, le produit de la redevance augmente de 8 p. 100 grâce à plusieurs mesures : hausse de 4 p. 100 des tarifs, amélioration du recouvrement, consécutive à une lutte plus efficace contre la fraude, et révision des conditions d'exonération. Satisfaisant une demande unanime de la représentation nationale depuis de longues années, l'Etat remboursera une part croissante des exonérations de redevances, mouvement qui, je l'espère, sera poursuivi au cours des prochaines années.

Les moyens consentis sont donc importants. Sont-ils pour autant suffisants pour engager la pluralité des orientations données au service public et faire face aux engagements pris ?

Rappelons que l'INA n'a pas encore bouclé le financement du dépôt légal, que la SFP rencontre de fortes difficultés, que France 2 n'est pas certaine de réaliser ses objectifs de publicité, que la régionalisation des programmes de France 3 ne s'avance qu'à pas comptés. De même, le débat sur l'exception culturelle a mis en lumière le rôle irremplaçable du secteur public dans le soutien onéreux mais indispensable à l'effort de production française.

Par ailleurs, l'adaptation de Radio France aux technologies numériques, l'implantation de nouvelles radios de proximité ou l'extension du réseau de France Info nécessitent des moyens supplémentaires.

On ne peut éluder une question lancinante : trois réseaux hertziens terrestres bientôt pour la télévision publique, sans compter RFO, n'est-ce pas un objectif trop exigeant pour le service public et surtout pour les facultés de financement de la collectivité nationale ?

Si on estime que la nation doit assumer une telle charge, il faut en tirer les conséquences dans un contexte audiovisuel où les chaînes privées, TF1, M6 et Canal Plus, manifestent leur dynamisme et leur esprit d'entreprise.

La bonne santé financière de TF1 est bien connue et son audience dépasse nettement les 40 p. 100 d'audience, soit plus que France 2 et France 3 réunies. M6, la petite dernière, rencontre un succès croissant, pas seulement auprès des jeunes, et a rompu avec les déficits des premières années de sa création. Canal Plus, chaîne d'un concept nouveau dans le paysage audiovisuel français,

grâce à des privilèges nombreux accordés à l'origine mais grâce aussi à son extraordinaire créativité, dont pourrait s'inspirer le secteur public, bénéficie d'une rare prospérité.

On aimerait cependant que, désormais, la réussite de Canal Plus concoure plus qu'aujourd'hui à la promotion du câble et au renforcement de la production française.

Pour faire face à cette concurrence et à cette efficacité du secteur privé comme aux défis de l'avenir, le secteur public a encore besoin de moyens, mais, en contrepartie des moyens attribués par la nation, les Français sont en droit d'exiger des dirigeants de l'audiovisuel public une rigueur morale, un professionnalisme sans faille dans la gestion de leur entreprise et un respect plus attentif des missions d'intérêt public qui leur sont assignées : distraire avec exigence et considération du public ; cultiver sans hermétisme ni élitisme ; informer avec le soin de l'équilibre et de l'objectivité. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République !)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien.

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis. On peut sans parti pris jeter un regard critique sur la politique conduite par les dirigeants des chaînes publiques depuis ces dernières années.

Un secteur public fort est nécessaire pour conforter l'équilibre encore fragile du paysage audiovisuel français, à peine stabilisé depuis la disparition de la Cinq.

Le secteur public doit être plus assuré dans ses moyens, plus sûr de son identité et de ses missions, plus imaginatif et exigeant dans ses programmes, plus cohérent et plus efficace dans sa gestion et ses structures.

Il doit bénéficier d'un financement approprié, à savoir un financement mixte, avec une part déterminante pour les ressources publiques et une part significative mais maîtrisée pour les ressources commerciales.

Ce type de financement doit éviter le double écueil de la dérive commerciale qui détermine les choix de programmation, mais aussi de la sclérose et du repli sur soi.

Le Gouvernement, à cet égard, doit être félicité pour s'inscrire résolument dans cette orientation.

De même, les missions qui fondent la raison d'être du secteur public de l'audiovisuel doivent être clarifiées.

Alors que l'existence parallèle d'un secteur public et d'un secteur privé aurait dû donner lieu à une saine émulation, cette concurrence a déterminé une crise d'identité du secteur public.

Les missions du service public doivent s'ordonner autour de plusieurs axes prioritaires, ainsi que l'a rappelé le récent rapport Campet.

Tout d'abord, l'adaptation à la concurrence : le secteur public de l'audiovisuel faillit à sa tâche lorsqu'il ne songe qu'à offrir une copie des chaînes commerciales.

La course à l'audience pour l'audience, à laquelle n'a pas toujours échappé France 2, est condamnable.

En revanche, le secteur public n'exprime pas sa légitime et nécessaire différence quand il croit devoir s'insérer dans un ghetto élitiste dont le téléspectateur est exclu.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a solennellement tenu à rappeler aux responsables d'Arte, notamment, la nécessité impérieuse de proposer une programmation moins expérimentale, résolument tournée vers un public plus large, et de gérer avec rigueur l'entreprise.

Elle n'a pas cru cependant devoir apporter son soutien à l'amendement retenu par la commission des finances de l'Assemblée visant à amputer le budget d'Arte de 400 millions de francs. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le retour d'Arte sur le câble, eu égard à la faible audience potentielle du câble, aggraverait d'une certaine manière la situation actuelle, à savoir le décalage entre le coût global de cette chaîne et sa faible écoute. Il faut donner encore une chance à Arte, dont le concept, totalement nouveau, est intéressant...

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Bien sûr !

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis. ... même si l'application en est parfois décevante, avant d'opter pour l'écran noir ou de compromettre la mise en œuvre d'une programmation adaptée.

Ainsi, le secteur public doit s'affirmer comme concurrent du secteur privé, mais autrement. En enrichissant l'offre de programmes, et non en proposant des émissions stéréotypées. En tirant vers le haut l'ensemble de l'audiovisuel, et non en faisant de la télévision en vase clos.

Télévision de tous les publics, la télévision publique a une responsabilité particulière dans le domaine de l'information et des programmes. Moins que tout autre, elle doit confondre information et spectacle, sacrifier à la facilité, oublier ses obligations en matière de production de qualité.

La télévision publique doit fixer de nouvelles frontières à son champ d'action : assurer grâce à France 3 le développement des télévisions régionales de proximité.

Mme le président. Madame le rapporteur pour avis, pourriez-vous vous acheminer vers votre conclusion ?

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis. Oui, madame le président !

M. Bernard Pons. Madame le président, laissez parler Mme Couderc ! Ce qu'elle dit est intéressant.

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis. Mais si France 3 doit s'ancrer dans la réalité locale, il faut bien mesurer le coût d'une telle régionalisation des programmes.

La télévision publique doit remplir une mission culturelle spécifique, mission confortée par la création, à la fin de 1994, de la chaîne de la connaissance et du savoir. Une chaîne éducative qui doit être une télévision populaire confiée à des professionnels : notre assemblée aura très prochainement à débattre du principe de sa création, de ses structures et des modalités de son financement.

Enfin, il y a l'élargissement à l'Europe, que devrait réaliser Arte. Il est souhaitable qu'Arte accueille de nouveaux partenaires, tout en aérant et en diversifiant sa programmation.

M. Louis de Broissia et M. Jean de Boishue. Tout a fait !

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis. Clarification des missions, mais aussi des structures de l'audiovisuel public. Si l'autonomie des organismes et leur personnalité éditoriale doivent être préservées, il importe de renforcer les synergies possibles, d'alléger les coûts, d'améliorer les complémentarités, d'impulser une stratégie. Il apparaît, à cet égard, que la remise en cause de la présidence commune présenterait sans doute plus d'inconvénients que d'avantages.

Par ailleurs, le pôle français de la chaîne culturelle, la Sept, Arte et la chaîne éducative devront inéluctablement être associés aux structures de coordination du secteur public.

Il faut prendre garde que, sous le prétexte d'éviter la reconstitution de la défunte ORTF, on n'éparpille les structures du secteur public à l'heure où le renforcement de sa cohérence est sans doute la condition de sa survie.

Le secteur des médias traverse aujourd'hui une période difficile et incertaine. Difficile car il n'est pas épargné par la crise. Incertaine car il commence une période de grande mutation, qui annonce une nouvelle révolution des techniques et une imminente profusion des images et des sons.

Le projet de loi préparé par le ministre de la communication qui sera prochainement discuté par notre Assemblée doit concourir à la nécessaire adaptation de l'audiovisuel français aux enjeux technologiques et internationaux de demain. Dès l'année prochaine, il faudra aborder la mise en œuvre des conclusions du rapport Campet et les conséquences de la transmission par satellite et par câble.

M. Bernard Pons et M. Louis de Broissia. Très bien !

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis. Le câble peut être demain le support privilégié de la réception audiovisuelle. Or la France a pris un retard considérable.

Pour faire face à une concurrence dopée par la compression numérique, une mobilisation de l'Etat, des collectivités locales et des investisseurs privés s'impose rapidement pour développer le câblage de l'Hexagone et améliorer l'offre de programmes.

En conclusion, le paysage audiovisuel ainsi que la presse écrite doivent s'adapter à ces bouleversements et à ces enjeux.

L'Etat doit, sans se substituer aux acteurs concernés, les y aider en accordant à la presse les aides nécessaires à son existence et à son développement et en assurant au secteur public de l'audiovisuel un financement à la hauteur de ses ambitions et de ses missions. A cet égard, le budget de la communication pour 1994 traduit, dans un contexte de rigueur économique, la volonté du Gouvernement de remplir ses obligations et ses engagements.

Aussi, votre rapporteur pour avis a-t-il émis un avis favorable à son adoption, et votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales l'a suivi.

Mais, en contrepartie des efforts financiers consentis en sa faveur, le secteur public, doté de missions clarifiées et spécifiques, devra savoir faire face tant à la concurrence d'un secteur privé dynamique et entreprenant qu'aux défis de la télévision et de la radio du futur en jouant un rôle moteur dans la conduite des évolutions en cours.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demanderai de bien vouloir suivre la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui a approuvé le budget présenté par le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Si le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales prend la parole sur votre budget, monsieur le ministre, ce n'est pas pour répéter ce qu'ont si bien dit M. Vivien et Mme Couderc. Ce n'est pas davantage pour anticiper sur le débat auquel donnera lieu le projet de loi audiovisuelle que vous nous avez annoncé. Ce texte, permettez-moi de

le dire, est encore inachevé, mais c'est délibéré, je suppose, afin de permettre à la représentation nationale de le compléter par voie d'amendements. (*Sourires.*)

Non ! Si je prends la parole, c'est pour attirer - qu'on me pardonne de dire cela sans modestie - encore plus solennellement votre attention sur quelques sujets qui nous préoccupent fortement.

D'abord pour exprimer notre inquiétude concernant la presse écrite. La situation, vous le savez, n'est pas bonne. Vous avez d'ailleurs pris des mesures d'urgence. Nous les avons soutenues et approuvées, mais le moment est venu d'aller plus loin. On reproche souvent à la presse écrite d'être arc-boutée à la situation actuelle, et l'on prétend qu'elle refuse de s'ouvrir aux innovations et aux changements. On se trompe !

Mais pourquoi la presse accepterait-elle de lâcher ce qu'elle a pour ce qu'elle n'aura peut-être pas ? Vous aviez dit avec bonheur que vous souhaitiez « ouvrir des chantiers » - c'est, je crois, l'expression que vous aviez employée.

M. Bernard Pons. C'est celle de Rocard !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Je crois pouvoir vous dire, monsieur le ministre, que la presse écrite y est prête et qu'elle les attend.

Où sont-ils ? J'aimerais que vous nous rassuriez sur ce point.

D'un autre côté, je tiens à vous exprimer notre immense satisfaction - vous avez, me semble-t-il, fait preuve d'une trop grande modestie à cet égard - sur la politique de remboursement des exonérations que traduit votre budget.

C'est la première fois depuis longtemps, alors que nous le réclamons année après année, que le Gouvernement fait un effort aussi sensible. Dites-le ! Proclamons-le ! C'est une justice, et c'est surtout un service éminent, qui sera rendu à l'audiovisuel français. C'était inattendu - je le dis comme je le pense - de voir un tel effort consenti en une année de rigueur budgétaire.

A mon tour d'intervenir dans le débat sur Arte ! Je note d'ailleurs qu'on n'a jamais autant parlé d'Arte que cette année. Grâce à la représentation nationale, Arte n'aura jamais été à ce point sur le devant de l'actualité. Un peu de publicité ne saurait faire de mal à cette chaîne !

M. Bernard Pons. Elle en a bien besoin !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. La commission n'a pas soutenu l'amendement de notre ami Robert-André Vivien. Il n'y a là aucune raison idéologique ou philosophique. Il y a eu une époque où l'on pensait qu'Arte avait sa place sur le câble. Cette époque est révolue : il n'y a plus de canaux disponibles suffisants sur le câble. De plus, pour une chaîne qui compte si peu de téléspectateurs, le remède ne consiste pas à lui en apporter encore moins. Ce serait malheureusement le cas avec le câble, à propos duquel j'aurai l'occasion d'exprimer quelques regrets.

Plus raisonnable sans doute que notre ami Robert-André Vivien, nous avons néanmoins prévu d'agir et nous avons déposé un amendement réduisant de 30 millions de francs le budget d'Arte. Ce chiffre modéré, loin d'être choisi par hasard, correspondait à des économies reconnues comme possibles par les dirigeants d'Arte eux-mêmes. Mais j'ai compris, monsieur le ministre, que cet amendement vous contrariait. J'ai surtout réalisé que

nous étions menacés d'être foudroyés par des intellectuels qui ne regardent jamais Arte, mais qui auraient trouvé là matière à relever l'« inculture » et l'« obscurantisme » de la majorité actuelle ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Terrorisé par ces dinosaures, j'ai renoncé à vous plonger dans cette difficulté. (*Sourires.*) Mais sachez que nous ne renonçons pas à demander à cette chaîne, la plus chère au monde par minute d'émission, de faire preuve de plus de rigueur dans sa gestion. Nous avons ce droit, et nous l'exercerons. Que l'avertissement soit entendu !

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Mais ne faisons pas d'Arte un débat théologique. Nous ne sommes pas, je l'ai dit plusieurs fois, des « tueurs ». Arte existe, et doit continuer à exister. Donnons lui en les moyens. A elle de nous donner la preuve qu'elle n'est pas une création artificielle réservée à un ghetto minoritaire, mais qu'elle cherche véritablement à propager la culture, en particulier la culture française, parmi le plus grand nombre !

Enfin, je souhaiterais, avant d'aborder un sujet plus politique, vous parler du câble. Allons-nous rester dans la situation où nous nous trouvons depuis tant d'années ?

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Ou bien l'on veut que le câble vive en France, et il faut s'en donner les moyens.

M. Bernard Pons et M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Ou bien il faut tirer de la situation actuelle les conclusions qui s'imposent et fermer tous les réseaux câblés. Mais nous ne pouvons laisser les choses en l'état.

Vous aviez, lors de « Médiavilles », exprimé l'idée - que nous approuvions - de modifier les délais de diffusion des films et de favoriser à cet égard le câble, qui est mis dans une situation tout à fait anormale, voire scandaleuse. Je sais que de puissants intérêts s'opposent à cela. Mais sachez que nous serons tout aussi déterminés à soutenir le câble et à le faire sortir de l'impasse. Il faut pour cela prendre des mesures, qui ne sont pas toutes financières, loin de là, et qui pourraient pour une bonne part consister en une programmation de la diffusion des films plus ou moins rapide selon les médias.

Enfin, j'aborderai un sujet un peu plus délicat. Tous mes collègues, de la majorité comme de l'opposition, se plaignent de la façon dont ils sont traités par les stations régionales de FR3. Je n'en sais personnellement pas grand-chose, car je n'ai pas le temps de regarder ces émissions. Tous ont des critiques à formuler. Tous se plaignent que les stations régionales les cantonnent à leur rôle local et ne s'intéressent jamais à leur participation à la vie démocratique du pays.

M. Bernard Pons et M. Jean de Boishue. En effet !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Nous avons en mémoire ce qu'a dit ici notre doyen d'âge : en cinq ans, il n'a pas une seule fois été interrogé sur Nice-Côte-d'Azur. Ce n'est pas normal.

Ou ce qu'on leur reproche est vrai, ou ça ne l'est pas. Si tel est effectivement le cas, ce n'est pas normal. Et si ce n'est pas vrai, cessons de nous livrer à ces procès d'intention !

Je vous propose une chose très simple : rendez publiques chaque année les interventions des parlementaires qui auront été appelés à s'exprimer sur FR3.

M. Alain Griotteray et M. Alain Marsaud. Très bien !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Cela videra le débat de son contenu désagréable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Voilà, monsieur le ministre, quelques observations que je souhaitais faire au nom de la commission des affaires culturelles.

Naturellement, j'aurais souhaité vous parler aussi des travaux de la commission Camper, auxquels j'ai participé, vous parler de l'audiovisuel public, vous parler de Radio France et vous dire au passage que certaines critiques émises étaient excessives, même si elles émanaient de notre famille – je dirai même de nos « cousins ». (*Sourires.*) J'aurais souhaité vous parler de la seconde coupure publicitaire et de bien d'autres choses. Mais, si vous le voulez, donnons-nous rendez-vous aux 3 et 4 décembre. Le débat que nous aurons alors sera encore plus important.

Pour l'heure, nous nous réjouissons de votre projet de budget tel qu'il est, et nous le soutiendrons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Au titre du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Louis de Broissia, premier orateur inscrit.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, dans un climat fortement marqué, comme l'ont souligné les orateurs précédents, par une récession publicitaire qui a atteint à un degré préoccupant les ressources des médias les plus fragiles, la presse écrite dans son ensemble et, à un moindre degré, la radio, dans un contexte législatif et réglementaire marqué depuis tant d'années, sous les gouvernements socialistes, par les imprécisions de vos prédécesseurs, voulant tout faire à la fois – le câble et le hertzien, le public et le privé, l'ouverture des frontières et la défense d'une exception française –, par des imprévoyances qui aboutissaient à ce que le secteur audiovisuel public ne dépende que du collectif budgétaire, par une politisation à l'extrême des secteurs de la communication, où l'Etat pouvait dire son mot et installer ses hommes, votre budget n'était pas un exercice facile, alors même que les engagements budgétaires de l'Etat sont appelés à se recentrer sur l'essentiel.

Disons-le d'emblée : votre projet de budget répond à bien des attentes de ceux qui, dans l'opposition, en particulier au RPR, réfléchissaient à ce qu'un gouvernement responsable pourrait faire – c'est ce que vous avez entrepris depuis le mois de mars 1993 – pour que ce secteur joue un rôle économique majeur, et aux retombées sociales et politiques qui en dépendent.

Nous sommes favorablement impressionnés par plusieurs points que je vais évoquer.

D'abord – et Michel Péricard l'a dit – par la volonté gouvernementale que vous affichez d'un financement rigoureux de la radio et de la télévision du secteur public, demandant davantage à la redevance, demandant moins aux recettes publicitaires, limitant de ce fait à un pourcentage réduit l'accès du secteur public au marché publicitaire. Cette voie est saine. Elle devra être suivie à l'avenir.

Nous sommes également favorables, au sein du RPR, malgré les divergences d'appréciation que nous exposons depuis ce matin, au maintien de la chaîne Arte, dans le respect de l'accord franco-allemand, permettant d'obtenir dès 1995 la parité du financement par la France et par l'Allemagne et permettant d'ouvrir, dans un premier temps, à la Belgique et à l'Autriche l'accès de cette chaîne culturelle européenne.

La commission des affaires culturelles l'a d'ailleurs clairement exprimé : elle souhaite voir Arte s'engager dans la défense et dans l'illustration d'une culture pour tous, pas d'une culture d'exception, pas d'une culture réservée aux habitués des petits cercles.

A cet égard, je tiens à souligner la qualité de la chaîne franco-allemande lorsqu'elle s'engage dans certains types d'émissions – je pense, par exemple, aux soirées thématiques ou aux soirées musicales.

Nous sommes aussi partisans – vous l'avez inscrit, pour le moment, en filigrane dans votre budget – de la chaîne éducative et du savoir, qui complètera le paysage télévisuel français.

Comme d'autres, j'exprime mes doutes sur le rattachement trop exclusif à l'Education nationale. Nous souhaitons, au RPR et dans la majorité, que cette chaîne soit impliquée dans le rapprochement entre les milieux éducatifs, tous les milieux éducatifs, et les entreprises de ce pays.

Troisième point favorable : ce budget apporte des précisions utiles, financièrement concrètes, sur le renforcement des programmes de service public, avec deux axes importants retenus, concrétisés d'ailleurs par l'essentiel des mesures budgétaires nouvelles : la création audiovisuelle haut de gamme renforcée avec des fictions lourdes et des documentaires pour les heures de grande écoute : les programmes régionaux et locaux recentrant les missions de France 3 sur son rôle incontournable, irremplaçable, de télévision de proximité régionale et locale. Nous serons heureux, à l'occasion, de voir le service public de la télévision trouver un mode de gestion moins complexe, et nous sommes persuadés que la clarté du mode de fonctionnement, la transparence de la gestion et de la responsabilité seront sources d'économies.

Quatrième point : des imprécisions demeurent à notre avis quant à l'avenir du câble. Le président Péricard l'a dit : ce secteur a bénéficié de dotations publiques telles que l'on peut considérer aujourd'hui que chaque abonné câblé a bénéficié de fonds publics pour un montant d'environ 30 000 francs.

Rien, certes, ne concerne directement le câble dans ce budget pour 1994, mais beaucoup d'économies de gestion du service public, un meilleur équilibre économique du PAF seraient possibles avec une forte relance du câble. De même une réflexion s'impose sur l'avenir d'Arte – l'amendement de Robert-André Vivien devrait permettre de l'engager – sur la diffusion et le coût de celle-ci, ainsi que sur la future chaîne éducative. Sur tout cela, je partage l'opinion de Michel Péricard.

Nous vous attendons prochainement sur ce sujet, monsieur le ministre, en souhaitant que des décisions économiques qui engagent le long terme puissent être prises.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bernard Pons. C'est indispensable !

M. Louis de Broissia. Cinquième point : je veux exprimer le souci et le plaisir que j'ai de voir le rôle des radios du service public confirmé par les moyens budgétaires.

A cet égard, nous attendons avec intérêt le projet de loi sur l'audiovisuel – je vous sais le ministre de

l'ensemble de la communication, et pas seulement de la communication publique – qui devrait indiquer comment le Gouvernement entend réagir face aux problèmes des radios privées, en particulier des radios locales privées qu'une crise publicitaire et une législation totalement inadaptée ont rendues exsangues.

Je vous ferai part maintenant, monsieur le ministre, comme mes collègues, de mes inquiétudes, qui sont fortes, à propos du secteur de l'écrit. Tous les gouvernements – et celui auquel vous appartenez, n'y échappe pas – sont confrontés à la situation de plus en plus tendue de l'ensemble de la chaîne de l'écrit, qu'il s'agisse de la conception éditoriale, de la conception publicitaire, de la fabrication ou de la distribution.

La récession publicitaire française frappe lourdement la presse d'information générale, nationale et régionale, pour la quatrième année consécutive. Les ressources diminuant, il s'ensuit donc une hausse des prix de vente et, inexorablement, une baisse de la diffusion.

Face à cette crise grave, exceptionnelle dans l'histoire de la presse depuis la Libération, vous avez pris des mesures d'urgence pour un montant de 200 millions de francs, faisant par là même un signe aux responsables de la presse écrite. Mais, vous le savez bien, monsieur le ministre, la presse demeurera dans la bourrasque en 1994.

En effet, comment peut-on envisager une relance spectaculaire du marché de l'offre d'emplois susceptible de fournir des ressources nouvelles à la presse en 1994 ?

Comment ne pas prévoir un renchérissement du prix du papier, produit dont la France reste lourdement tributaire des pays scandinaves ?

Comment penser que la loi Evin, la loi Sapin ou les lois sur la publicité en période électorale, lois qui ont « gelé » les budgets publicitaires, puissent permettre à ce secteur de l'écrit de retrouver des ressources nouvelles, et ce alors même que la télévision demeure une très forte consommatrice de publicité ?

Par ailleurs, la presse doit lourdement investir dans le portage à domicile – Mme Anne-Marie Couderc l'a évoqué dans son rapport –, dans la modernisation du réseau de diffusion, ainsi que dans l'adaptation sociale et technologique de ses systèmes de fabrication.

J'exprime donc la crainte, monsieur le ministre – mais je sais qu'elle est votre – de voir l'écrit devenir demain un produit de luxe, un produit cher, donc un produit inaccessible et élitiste. Des mesures importantes devront donc être prises.

Pour la presse écrite, le Gouvernement d'Edouard Balladur a fait un premier geste. Mais il y aura encore beaucoup à entreprendre pour ne pas avoir un jour à défendre comme une autre exception française la presse française – qui est confrontée à une situation financière difficile – face aux appétits légitimes des grands groupes de presse européens qui, eux, disposent de capitaux solides.

Nous attendons, monsieur le ministre, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, des propositions sur les prêts bonifiés, sur l'abaissement du taux de TVA, sur les réformes envisagées de loi Evin et de la loi Sapin.

M. Alain Griotteray. Bien !

M. Louis de Broissia. En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que, dans ce contexte budgétaire cohérent, le groupe du RPR soutient l'action du Gouvernement et singulièrement la vôtre.

Que des impatiences se manifestent à propos de la communication n'a rien d'illégitime. En effet, nous avons connu naguère des gouvernements pour qui la communi-

cation était avant tout facteur de pouvoir, facteur de régulation, politique, sociale, nationale ou régionale. Pour notre part, nous privilégions l'approche économique et équilibrée d'un secteur de la communication où s'esquissent déjà la constitution de grands groupes français et européens qui sortiront de la crise avec des ressources parfois renforcées – je pense à des alliances envisagées entre Canal Plus, la Compagnie générale des eaux et la CLT – et qui exerceront sur les industries de programmes, et donc sur les ressources publicitaires, un pouvoir légitimement fort. Mais il faudra alors prendre garde, monsieur le ministre, que l'écrit ne devienne pas le parent pauvre de ces mastodontes européens de la communication !

La France de la communication doit être une terre d'équilibre où l'écrit de Gutenberg doit pouvoir dialoguer avec Mac Luhan et l'image, où la télévision de proximité ne sera pas écrasée par les grandes chaînes parisiennes, où le câble et Canal Plus coopéreront, où les gouvernements auront pour seul souci d'interdire les abus de position dominante et d'encourager toutes les formes d'expression.

Avec le présent budget, monsieur le ministre, vous faites un pas dans cette bonne direction. Le groupe du Rassemblement pour la République vous y accompagnera. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Didier Mathus, pour le groupe socialiste.

M. Didier Mathus. S'il fallait tenter de déchiffrer la politique de communication du Gouvernement à la lumière du budget que vous nous présentez ce matin, monsieur le ministre, la tâche serait ardue, tant l'expression d'une volonté politique en paraît absente.

Au milieu de la confusion générale qui marque la politique gouvernementale dans ce secteur depuis six mois, votre budget fait un peu figure de non-événement. Mais nous avons appris, à observer votre politique, que, dans ce domaine, l'essentiel est moins dans l'explicite que dans l'implicite, moins dans l'avoué que dans l'inavoué. Nous savons aussi que, derrière les paroles souvent prudentes du Premier ministre, il nous faut écouter les philippiques que certains de vos alliés politiques – dois-je parler de vos amis ? – entonnent très souvent sur l'air de la revanche idéologique. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jacques Baumel. Que c'est savoureux cela dans la bouche d'un socialiste !

M. Didier Mathus. Ce projet de budget n'a donc de sens qu'au regard de vos autres projets dans ce domaine, illustrés par des déclarations souvent contradictoires, illustrés aussi dans le domaine législatif par le projet de loi que vous avez présenté mercredi dernier au conseil des ministres.

D'abord quelques observations sur la seule approche budgétaire.

En matière d'aide à la presse, chacun se souvient des mesures prises au printemps dernier. Le dispositif d'urgence de 200 millions de francs, dont 150 avaient été inscrits dans le collectif, avait pour fonction essentielle d'aider un certain nombre de journaux, mais on avait bien compris qu'il s'agissait en particulier d'aider vos amis du *Quotidien de Paris*. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Louis de Broissia. Vous souvenez-vous du *Matin* ?

M. Didier Mathus. Tant mieux pour *Le Quotidien de Paris* ! Tant mieux si, au passage et pour permettre un habillage décent de cette bouée de sauvetage, *La Croix* et *L'Humanité* ont pu bénéficier de quelques retombées. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Marsaud. Ah, si *Le Matin* existait encore !

M. Jacques Baumel. Hélas ! il n'existe plus !

M. Didier Mathus. Nous aimerions toutefois être informés du détail de l'affectation de ces fonds.

Mais, après cet accès de générosité très circonstanciel, votre budget opère - beaucoup d'orateurs l'ont déjà fait remarquer - une sévère diminution des crédits d'aide directe à la presse : baisse en francs constants des crédits de communication SNCF et téléphone ; baisse de plus de 6 p. 100 de l'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires et des crédits destinés à l'expansion de la presse française à l'étranger.

M. Péricard, président de la commission des affaires culturelles, a souligné la gravité de la situation de la presse écrite. Il est évident que votre projet de budget ne permet pas d'y répondre.

Certes, on nous promet une remise à plat du système d'aides - ce ne serait pas un luxe - et une hypothétique TVA au taux zéro en 1997. Cela ne saurait se substituer à ce qui nous paraît être aujourd'hui un minimum dans ce pays où on lit si peu, c'est-à-dire le maintien, en francs constants au moins, des aides directes.

Et puisque nous en sommes à la presse écrite, comment ne pas souligner, monsieur le ministre, votre silence assourdissant à propos de l'affaire des *Dernières Nouvelles d'Alsace* ? Le ministre de la communication peut-il avoir une plus haute et plus noble mission dans notre pays que de défendre le pluralisme et d'être le garant de la diversité d'expression ? Au moment où un groupe de presse, au-delà de toutes les arguties juridiques, affiche ouvertement son mépris pour une législation qui est pourtant la vôtre - il s'agit de la loi de 1986 -, vous auriez dû être le premier à vous élever contre ce manquement. Vous ne l'avez pas fait. Nous considérons que c'est une faute.

L'héritage moral de la Résistance en matière d'information s'appuie sur deux concepts essentiels : le refus des tentations monopolistiques ; le refus des groupes de presse appuyés sur des groupes industriels. Or, aujourd'hui, tous les mouvements dans la presse vont dans ces deux directions. Si le Gouvernement remise cette vision héritée de la Résistance au rang des vieilles lunes, qu'il le dise ! Cette affaire est trop grave pour vous laisser indifférent, monsieur le ministre. Après les positions contradictoires du ministère de la justice, nous aimerions connaître avec précision la position du Gouvernement sur ce dossier.

Pour ce qui concerne la part de l'audiovisuel public dans votre budget, elle appelle plusieurs observations.

Tout d'abord, pour être franc, je vous dirai en toute clarté que nous vous donnons acte de ce qui nous paraît être un élément positif dans votre budget : la compensation à hauteur de 50 p. 100 des exonérations de redevance. Cette mesure va dans le bon sens. Un échéancier devrait permettre de fixer dans le temps l'objectif de la compensation intégrale.

Mais dans le même temps, il faudrait dire clairement que la modification des critères d'exonération va élargir l'assiette de la redevance. Nous souhaiterions donc connaître très exactement le profilé pour les années qui viennent des foyers fiscaux qui vont entrer dans cette assiette.

Cette consolidation de la ressource naturelle de l'audiovisuel permet de poursuivre le mouvement amorcé depuis 1988 de réduction de la part publicitaire dans le budget global de l'audiovisuel public. Toutefois, on peut légitimement s'interroger sur les objectifs fixés dans ce domaine, en particulier pour ce qui est de la ressource publicitaire. A l'heure de l'effondrement du marché publicitaire, et même si la menace de la deuxième coupure est aujourd'hui, heureusement, évacuée, comment croire que les sociétés de l'audiovisuel publiques pourront réellement faire progresser leurs ressources dans ce domaine ?

Par ailleurs, je dois faire part de nos interrogations sur le fonds de soutien à la production haut de gamme, que vous avez évoqué dans votre budget, fonds qui est alimenté par une ponction arbitraire de 264 millions de francs sur des économies de fonctionnement des sociétés publiques.

M. Louis de Broissia. Très bonne chose !

M. Didier Mathus. Pourquoi cette somme ? Pourquoi pas 300 ou 200 millions ?

M. Louis de Broissia. Pour économiser des crédits !

M. Didier Mathus. Pour quelles productions haut de gamme ? Qui les choisira ?

Dans l'attente de précisions de votre part, nous ne cachons pas que cette mesure nous semble fleurir bon la démagogie gratuite. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Hannoun. En matière de démagogie, vous vous y connaissez !

M. Didier Mathus. Parlons aussi, monsieur le ministre, de ce qui n'est pas dans votre budget.

S'agissant du dépôt légal de l'INA, son report d'un an permet d'économiser en quelque sorte 54 millions de francs, alors que chacun reconnaît la nécessité et l'urgence de ce dépôt, et que la loi avait été votée à l'unanimité dans cette assemblée.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Le précédent gouvernement n'avait pas assuré le financement !

M. Didier Mathus. Il faut, monsieur le ministre, un engagement précis du Gouvernement pour le 1^{er} janvier 1995, et il faut aussi que soit réglée une fois pour toutes la question de l'imputation budgétaire de cette dépense.

Autre grande absente : la chaîne éducative. Pas un centime n'est prévu pour sa mise en œuvre, alors qu'elle est annoncée pour le second semestre de 1994.

Enfin, faut-il parler d'Arte ? Chacun connaît ici les poussées éruptives qui se manifestent dans votre majorité rien qu'à l'évocation de son nom, et nous en avons déjà eu un aperçu ce matin. Cela étant, nous avons pris bonne note de vos engagements en commission.

Comme l'a souligné la commission Campet, l'existence d'Arte aux côtés de France 2 et France 3 donne à la télévision publique un équilibre en lui permettant, avec ses trois canaux, de répondre finalement à l'essentiel de ce que l'on peut attendre d'un service public de l'audiovisuel.

Porter atteinte à Arte, c'est donc vouloir porter atteinte à l'audiovisuel public. Au nom de quoi ? Pour servir quels intérêts ?

M. Louis de Broissia. Pour préserver les deniers publics !

M. Didier Mathus. Le débat d'aujourd'hui nous permettra peut-être de l'apprendre.

Nous souhaitons donc vivement le maintien d'Arte sur le réseau hertzien. Au moment où la chaîne semble trouver peu à peu son public – dont nous savons bien qu'il ne sera jamais massif –, laissons-lui la plénitude de ses moyens pour être cette respiration télévisuelle dont chaque téléspectateur a parfois besoin. Et souhaitons que le partenariat européen qui la fonde s'élargisse et gagne, par exemple, en « latinité ».

Mais comme je le disais en commençant, votre budget ne prend tout son sens qu'au regard de l'ensemble de vos projets politiques dans l'audiovisuel. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que la modestie affichée au début de l'exercice gouvernemental s'est muée peu à peu en confusion, en surenchère et en contradictions.

Faut-il savoir la cruauté de vous rappeler les innombrables allers et retours dans vos propres déclarations et dans celles des membres du Gouvernement ou de la majorité à propos de la deuxième coupure, de la SFP et d'un certain nombre d'autres sujets ?

Qui est donc le véritable ministre de la communication dans ce pays ? Est-ce vous, monsieur le ministre, comme nous le souhaitons ? Est-ce M. Toubon ? Est-ce le Premier ministre, qui gère en direct ce secteur ? Est-ce M. Cousin, secrétaire national du RPR ? Est-ce, comme cela nous paraît de plus en plus probable, M. Lelay, PDG de TF1 ?

Le projet de loi que vous avez présenté au conseil des ministres, après les multiples injonctions de TF1, réussit l'exploit de ne porter que sur les mouvements financiers et sur la concentration des capitaux, alors que l'intérêt du téléspectateur et de l'auditeur semble être aux antipodes des préoccupations de ses rédacteurs.

C'est un projet dont nous reparlerons, bien-sûr, mais qui mérite déjà d'être distingué dans l'histoire de l'audiovisuel : c'est le premier texte à ne prendre en compte que les intérêts des actionnaires. Nous touchons-là à quelque chose qui pourrait s'intituler « de l'illusion en politique ».

Alors qu'une bonne partie de la majorité et du Gouvernement rêve encore de la belle et bonne époque où M. Peyrefitte dictait les titres du journal télévisé (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) depuis son bureau de ministre de l'information,...

M. Patrice Martin-Lalande. Fantasma !

M. Michel Hannoun. Lang, lui, les sous-titrait !

M. Didier Mathus. ... alors que vous cédez vous-même à la tentation d'imposer à Radio France et à la SFP quelques vieux briscards blanchis sous le harnais de la télévision aux ordres (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

M. Bernard Pons. Pas vous, pas ça !

M. Didier Mathus. ... c'est en réalité la télévision elle-même – un groupe privé, il est vrai – qui exige, qui décide et qui donne des ordres ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.) Vous en êtes les obligés, messieurs.

Vous connaissez, je pense, la parabole de la marionnette animée par un marionnettiste dont on s'aperçoit qu'il n'est lui-même que la marionnette d'un autre marionnettiste bien plus grand que lui.

M. Michel Hannoun. Ce sont les guignols !

M. Didier Mathus. Je crois que vous devriez réfléchir à cette parabole.

M. Didier Mathus. L'emprise d'un groupe privé de communication sur la politique du Gouvernement ne nous dit rien qui vaille. Nous ne voulons pas de TV Globo dans ce pays, et nous lutterons pied à pied contre cette dérive.

Lorsqu'on connaît les rumeurs qui entourent la négociation du renouvellement de la concession de Canal Plus, lorsqu'on écoute les propos de vos amis sur la télévision publique, on se dit que, décidément, vous n'aimez la télévision que lorsqu'elle est « normalisée » au sens soviétique du terme – que M. Hage m'excuse. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

M. Louis de Broissia. Vous, vous n'aimiez que celle des copains !

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre, nous ne pouvons pas examiner votre budget autrement que dans ce contexte.

Face aux multiples interrogations qui pèsent sur ce secteur, sur les nouvelles technologies et sur les concentrations de capitaux, ce budget aurait pu être l'éclaireur et montrer dans quelle direction irait la politique du Gouvernement. Or il n'en est rien. Au milieu des déclarations contradictoires et successives des uns et des autres, votre budget ne permet en rien de savoir ce que sera réellement la politique de l'audiovisuel dans ce pays. En tout cas, il ne permet pas au secteur public de l'audiovisuel de se renforcer et d'affirmer clairement ses positions dans ce paysage. Vous ne serez donc pas surpris que le groupe socialiste vote contre.

M. Louis de Broissia. C'est triste, personne ne peut l'applaudir, il est le seul de son groupe à être présent !

Mme le président. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Vous vous attendez probablement, monsieur le ministre, à ce que le représentant de l'un des groupes de la majorité dise à cette tribune tout le bien qu'il pense de ce budget. Je sacrifierai un peu, mais seulement un peu, à la tradition en indiquant que ce budget nous satisfait, parce que, d'une part il est en augmentation et, d'autre part, il dessine un avenir de l'audiovisuel français favorable.

Néanmoins, après ce constat, permettez-moi de vous faire part de nos interrogations ou de nos incertitudes, sur certains points.

S'agissant de la redevance, nous sommes satisfaits de constater l'importance renforcée et prédominante que vous lui donnez. Nous avons trop dénoncé par le passé auprès des ministres qui vous ont précédé – et notre collègue Michel Pelchat avec peut-être plus d'acharnement que d'autres – les problèmes posés par l'exonération de cette redevance, nous avons trop affirmé que la redevance devait augmenter pour assurer au secteur public son indépendance, pour ne pas nous réjouir aujourd'hui du revirement que vous amorcez. Ayons toutefois conscience du fait qu'il faudra peut-être avoir le courage d'aller plus loin dans ce processus d'augmentation, surtout si nous poursuivons notre réflexion sur le plafonnement des ressources publicitaires des chaînes publiques. Après tout, 631 francs de redevance pour un téléviseur couleur, cela ne représente que 1,75 franc par jour pour une utilisation familiale tous programmes.

Comme les rapporteurs l'ont souligné, le budget que vous nous présentez est solide et crédible, et c'est sur cette base qu'il nous faut établir notre réflexion.

Un mot tout d'abord de la radio publique. Elle va bien puisque la prévision généralement faite est qu'elle devrait consolider son redressement au cours des prochains exercices. Elle va bien, également, puisque sa programmation lui permet de gagner des auditeurs, tout particulièrement sur un réseau auquel un certain nombre d'entre nous sont particulièrement sensibles, je veux parler des stations locales, où les gains d'auditeurs sont très appréciables.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. Christian Kert. Voilà pour la radio nationale.

Un mot de Radio France Internationale. Les efforts doivent être poursuivis. Ceux de nous qui ont conduit une délégation à l'étranger ont probablement entendu leurs interlocuteurs regretter que la langue française cède trop de terrain à ses concurrentes anglaise et allemande, même dans des pays particulièrement francophones. Avec d'autres parlementaires, comme ceux de l'UDF qui vous ont accompagné à Strasbourg pour défendre l'exception culturelle française, nous faisons le choix de ne pas abandonner cette langue française dont l'un de mes interlocuteurs roumains me disait récemment, sans emphase : « Le français, c'est la langue qui a de la classe. »

J'ai voulu parler du son avant l'image car les choses sont plus simples en ce domaine. Comment, en effet, s'y retrouver dans ce maquis de contraintes, d'autorisations, de quotas qui ont fait jusqu'à présent le quotidien du paysage audiovisuel français ?

Notre télévision, tant décriée, demeure pourtant l'une des meilleures du monde. Encore faudrait-il que nous puissions lui conserver cohérence et homogénéité. Et l'étrange pouvoir qu'a l'Etat de se substituer à la moindre défaillance privée n'est pas pour rien dans la confusion des genres.

Ainsi, de la mort de la Cinq naquit Arte. Parlons donc d'Arte et de la chaîne éducative qui devrait bientôt partager avec elle le cinquième réseau hertzien.

Avec ses 2 p. 100 d'audience et ses 968 millions de francs de dotations de l'Etat en 1993, Arte montre les limites d'un système hybride : prévue sur le câble, cette chaîne ressemble à s'y méprendre à une chaîne câblée !

M. Laurent Dominati et M. Michel Pelchat. Très bien !

M. Christian Kert. Quoique de qualité, elle apparaît un peu comme un alibi culturel dans l'attente d'une redéfinition du cahier des charges du secteur public.

Et comme vous envisagez une chaîne éducative dans la journée sur le même canal, chaîne éducative dont rien ne nous dit qu'elle doit être forcément publique,...

M. Laurent Dominati. Bravo !

M. Christian Kert. ... l'ancrage hertzien va se renforcer.

Pour justifier cet ancrage, vous nous dites que, passé sur le câble, ce programme serait très déséquilibré en termes de diffusion sur le territoire. C'est vrai aujourd'hui, mais est-ce inéluctable demain ? Va-t-on laisser le serpent continuer à se mordre la queue et à se cannibaliser ?

Faut-il mettre des bons programmes sur le câble au risque qu'ils soient moins vus ou faut-il attendre une hypothétique relance du câble pour y placer des programmes attractifs ?

Nous proposons donc de rendre au câble ces deux chaînes, sans brusquer les choses. C'est le choix de l'UDF. C'est celui que nous vous demandons de faire d'ici deux à trois ans, le temps de prendre les dispositions techniques et financières nécessaires. *(Applaudissements sur*

les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Parlons donc du câble. Je répondrai à M. Mathus,...

M. Laurent Dominati. Hélas, il est parti !

M. Alain Marsaud. Mais il s'est exprimé hier soir sur une chaîne de la télévision publique !

M. Christian Kert. ... sans souci de revanche idéologique, que la majorité qu'il a représentée avait l'habitude des plans d'action qui ne menaient nulle part. Mais, dans le cas du plan câble, quel ratage ! Révisions déchirantes et conduite à géométrie variable dans le domaine technique, quasi-folie de la politique d'incitation des cablo-opérateurs, clandestinité des programmes ; on a fragilisé le câble dans un environnement qui lui est défavorable en termes de concurrence.

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Absolument !

M. Christian Kert. Après Arte et la chaîne éducative, il est indispensable de geler toute nouvelle diffusion hertzienne. Peut-être, monsieur le ministre, préféreriez-vous aborder le débat sur le câble lors de l'examen des textes que vous allez nous proposer, encore que celui qui constituera le premier épisode de la réforme audiovisuelle ne comporte aucun article concernant le câble ?

Ne faut-il pas, d'ores et déjà, envisager un certain nombre de mesures d'ordre législatif ou réglementaire qui, sur le plan du financement, par exemple, pourraient être incitatives ? Pensons notamment à la déductibilité de l'impôt sur le revenu des travaux de raccordement ou même à un mécanisme d'aide au financement de la construction de réseaux.

Profitions de la période dérogatoire que vous avez préconisée pour assouplir les règles en matière de diffusion des films et réformer en profondeur le plan câble.

Incertain pour le plan câble, l'Etat ne doit pas le demeurer dans le domaine des chaînes publiques de télévision. Autant vous nous apportez, avec votre budget, des assurances dans le sens d'une remise en forme financière du secteur public, notamment par la clarification des dotations, autant un doute demeure quant à la politique de dépendance des chaînes publiques à l'égard de la publicité.

Dans son excellent rapport, Robert-André Vivien - dont je n'approuve toutefois pas le calendrier qu'il nous propose dans son amendement pour l'avenir d'Arte - met l'accent sur l'ambiguïté, dont il faudra bien que nous sortions un jour, entre des chaînes obligées de suivre la course à l'audience pour survivre financièrement et des chaînes indépendantes de l'audimat grâce à leur financement, mais tenues de respecter un cahier des charges de véritable chaîne publique.

Nous faisons pleinement nôtres les propositions de la commission Campet : oui à une télévision publique de proximité - et c'est toute la mission de France 3 -, oui à une télévision publique qui fasse une part à la fiction française, à l'information, à la vulgarisation scientifique et aux des grands problèmes de société.

Revenons un instant sur France 3, dont Michel Péricard a excellemment parlé. Il reste encore à faire pour rendre l'information homogène dans les stations régionales. Il y a sûrement un effort financier à fournir par la direction de la chaîne, qui a su, au plan national, conquérir un label de qualité pour ses journaux d'information.

Attention, toutefois, que cette nouvelle télévision régionale de l'information et de la production, dont la vocation doit être l'éclosion de nouveaux talents, n'oublie pas sur le bord de la route certains de ses acteurs principaux, je pense en particulier aux réalisateurs, qui voient leur échapper chaque année 4 000 heures de programmes régionaux. De même que nous plaçons pour le soutien de la production française, et pas seulement par les chaînes privées, nous plaçons également pour des professions particulièrement touchées par la réorganisation de l'audiovisuel français, dont les réalisateurs font partie. Ceux-ci souhaitent un statut particulier qui pourrait donner force à une convention collective. Sans doute peut-on envisager un accord avec les professionnels qui ont recours aux réalisateurs.

La commission Campet a tracé des pistes pour l'avenir de la télévision, dont on sait maintenant que son proche destin va littéralement la propulser au-delà de ses frontières actuelles. La télévision numérique, qui balaie les anciennes querelles va, sinon révolutionner, du moins bouleverser les données actuelles de l'équilibre audiovisuel. Et nous faisons nôtre, madame Couderc, l'affirmation de Xavier Gouyou-Beauchamps que vous reprenez dans votre rapport : « Il n'y a pas de salut hexagonal, il n'y a de solution qu'au moins européenne. Vis-à-vis du numérique, la France ne peut pas faire cavalier seul ». Cette affirmation, l'UDF la reprend à son compte.

Monsieur le ministre, le numérique va vous obliger entre autres, à coordonner câble et satellite, à recadrer nos chaînes et leurs programmes, à relâcher quelques contraintes, à harmoniser les règlements – à cet égard, réjouissons-nous d'avoir, il y a quelques mois, donné plus de pouvoirs au CSA – et à reconsidérer enfin le régime des autorisations.

Nous engageons là le débat sur votre prochain texte relatif à la liberté de communication. Mais le budget doit préfigurer ce que sera cette réforme. Nous n'échapperons pas à la nécessité de donner plus de liberté aux uns et à veiller à ce que la liberté dont jouissent déjà certains autres ne constitue pas un empiètement sur la liberté de tous.

Enfin, s'il est un secteur de la communication qui est celui de l'inquiétude, c'est bien celui de la presse écrite, dont nos collègues Michel Péricard et Louis de Broissia ont eu raison de parler largement.

Malgré le fonds spécial d'urgence que vous avez mis en place, les aides à la presse baissent lentement mais sûrement et, vous le savez, c'est dangereux. En 1994 encore, ces aides diminueront de 3,4 p. 100. Il faudra réellement que nous tendions vers le taux zéro de TVA. Cela ne peut se faire immédiatement ? Eh bien, faites un plan pluriannuel permettant d'atteindre cet objectif à moyen terme, c'est-à-dire en 1997.

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Une loi quinquennale !

M. Christian Kert. Tout à fait.

Le marché publicitaire de la presse écrite est en crise. Il perd 10 p. 100 chaque année depuis 1991. C'est une réalité. Disons-le nettement : cela ne peut pas être un frein à la concurrence de l'audiovisuel. Mais c'est une obligation pour le législateur d'en tenir compte lors de la réflexion que nous allons engager sur la vie des chaînes françaises publiques et privées.

Quant à la loi Sapin, entre autres imperfections, elle a exclu le hors-média de ses dispositions. Il faut inclure celui-ci dans son champ d'application, au risque d'être nous-mêmes complices du délit de concurrence déloyale.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques sujets de réflexion que le groupe UDF souhaitait vous soumettre. Bien entendu, l'essentiel, c'est que votre budget soit bon. Il l'est et nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la presse n'est plus dans la presse quand les financiers achètent les cépages, les parfums, l'informatique et les journaux, et quand les publicitaires peuvent à leur gré favoriser tel média et déstabiliser tel autre. La presse quotidienne nationale se meurt.

Dès votre désignation, monsieur le ministre – n'était-ce qu'un effet d'annonce ? – vous avez proclamé votre souci à l'égard de la presse écrite, à notre satisfaction, car la sauvegarde du pluralisme de la presse est une obligation constitutionnelle et soutenir les quotidiens nationaux une exigence démocratique première dès lors que ceux-ci ont de faibles ressources publicitaires ; ce critère a été officiellement reconnu par un rapport Vedel en 1979, comme le fut celui des ressources provenant des petites annonces par un décret de 1989.

Certes, en 1993, une aide exceptionnelle supplémentaire de 10 millions de francs leur a été attribuée, ce qui a permis au *Quotidien de Paris* de bénéficier de cette aide. Mais, pour 1994, cette dotation exceptionnelle disparaît. On se retrouve dans la situation où trois titres au lieu de deux vont devoir se partager une aide en diminution de 6,38 p. 100. Cela signifie pour *l'Humanité* comme pour *La Croix* une réduction importante d'une aide jugée indispensable à leur existence.

Pour les quotidiens régionaux à faibles ressources publicitaires, le versement exceptionnel de 10 millions de francs en 1993 avait permis une revalorisation de leur aide. Eux aussi vont pâtir de cette réduction importante.

Je dirai un mot des aides de l'Etat accordées par le biais des tarifs postaux préférentiels. Saluons au passage la loi du 4 Thermidor an IV. (*Sourires.*) Le transport de la presse par les PTT est une obligation de service public inscrite dans la loi. La presse doit assurer 33 p. 100 de son coût, La Poste 30 p. 100 et l'Etat 37 p. 100. Pour 1994, la contribution de 1,9 milliard de francs prévue au budget ne couvre pas les engagements financiers de l'Etat.

Monsieur le ministre de la communication, pour être justes, les aides à la presse doivent être inégalitaires. Cette sélectivité s'affirmera-t-elle clairement pour l'octroi des 50 millions du fond d'aide restant ? Quand sera signée la convention d'attribution ? Pourquoi ne créez-vous pas une commission paritaire chargée de définir les critères de sélection et d'éviter les discriminations toujours à craindre en ce domaine ?

Dans leur ensemble, les aides à la presse ne sont-elles pas, en fin de compte, une aide aux riches ? La presse la plus prospère n'est-elle pas celle qui, dans la répartition des aides publiques, se taille la part du lion ?

L'exemple le plus caricatural est l'article 39 bis du code général des impôts, qui permet aux entreprises bénéficiaires, et à elles seules, de provisionner tout ou partie de leurs bénéfices en franchise d'impôt pour les investissements futurs.

Nous estimons être en droit, au nom de l'esprit et de la lettre de la Constitution, d'exiger que, la répartition des aides totales de l'Etat à la presse soit publiée titre par titre. Accepterez-vous de répondre à cette question, monsieur le ministre ?

Pour l'heure, nous souhaitons le doublement de l'aide de l'Etat aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires, étant entendu que celle-ci, pour être juste, doit être inégalitaire.

Nous demandons également la TVA au taux zéro, qui fait l'unanimité dans la profession et a déjà cours en Europe. Sans doute nous ferez-vous, comme le rapporteur, une réponse inspirée d'un juridisme européen.

Nous demandons enfin des ressources publiques garanties pour la presse écrite, face à l'audiovisuel, sans discrimination politique à l'égard de certains titres – le Gouvernement et les entreprises publiques devant prêcher d'exemple – et le maintien et la modernisation du système coopératif de distribution de la presse.

On note ici et là, depuis la guerre du Golfe, ou Timisoara, le manque de pluralisme évident signalé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et une perte humaniste de crédit de l'audiovisuel, pourtant vecteur privilégié de l'analyse, du commentaire, voire de la contestation ainsi que du pluralisme et de la confrontation des idées. La presse écrite, avec les mesures que nous proposons, répondrait mieux à cette attente du pays.

J'en viens à l'audiovisuel.

Vous n'avez pas hésité à augmenter la redevance d'un taux supérieur à celui de l'inflation, sans avoir obtenu le remboursement total des exonérations. Ce déni de justice comptable aboutit à un véritable détournement de fonds.

Si je vous interpelle d'abord sur la SFP, c'est parce qu'elle est le terrain de vérité de toute politique gouvernementale de l'audiovisuel, et j'entre dans le vif du sujet.

Une fameuse lettre de cadrage du 20 septembre dernier, destinée au président Hoss et portant les signatures de MM. Alphandéry, Sarkozy, Giraud et la vôtre, signifiait à celui-ci la nécessité d'une « restructuration » de la SFP, euphémisme désignant le démantèlement, préalable indispensable à sa privatisation.

Y auriez-vous, de concert avec M. le ministre de la culture, renoncé devant la mobilisation exemplaire des personnels concernés, ou n'est-ce qu'un repli stratégique ? Reculez-vous pour mieux liquider ? Être le fossoyeur de la SFP ne serait pas un titre glorieux devant l'histoire ! La SFP a connu les licenciements, les filialisations, la mise en vente des locaux, la mise à l'encan de ses 350 000 costumes et, péché irrémissible sous le libéralisme régnant, elle souffre de déficit. Mais TF 1 a-t-elle rempli ses obligations à son égard ? Combien ont coûté les plans de licenciement ? La culture ne mériterait-elle considération que si elle est rentable ?

Ce déficit ne résulte-t-il pas du financement de nombreux projets culturels, audiovisuels et cinématographiques qui ont fait honneur à la culture nationale ? Au non de quoi nous défendons-nous au GATT ? Au nom du droit de subventionner, le péché que l'on prête à la SFP doit être absous.

Une certaine unanimité s'est dégagée sur le principe de l'exception culturelle. Si nous capitulons au GATT, cela reviendrait à dire adieu aux quotas de diffusion, aux aides publiques à la production, au statut des personnels. La sauvegarde de notre identité culturelle ne peut se concevoir sans un pôle national public de création et de pro-

duction. On ne saurait donc, sans inconscience ou sans hypocrisie, hurler au GATT, défendre l'exception culturelle, et liquider par ailleurs la SFP !

Le Gouvernement se félicite de la création de certaines émissions, en taisant le fait que la quasi-totalité est produite par des sociétés privées extérieures au service public. Puis-je préciser, monsieur le ministre, que votre première visite fut pour AB Productions ? J'ai trouvé cela un peu choquant.

M. Michel Hannoun. Vous lisez trop la presse ! Et vous la lisez mal !

M. Georges Hage. On continuera à acheter de plus en plus de programmes et, faute de moyens, de plus en plus d'« américano-nippo-niaiserie ». Face à un futur très proche qui verra la mondialisation de la diffusion et alors que les Français consomment chaque jour, dit-on, trois heures de télévision et deux heures de radio, quel avenir est réservé à notre langue, à notre culture, à nos journaux, à notre comportement, à notre identité ?

M. Louis de Broissia. Bonne question !

M. Georges Hage. L'augmentation de volume des programmes sur France 2 – 15,5 p. 100 en 1992 – s'est accompagnée d'une diminution de la masse salariale de 16,6 p. 100. Les chaînes n'embauchent pas le personnel nécessaire. Le projet de budget pour 1994 prévoit pour France 2 une augmentation de charges salariales du personnel permanent de 16 p. 100. La chaîne va-t-elle embaucher des permanents, des précaires, augmenter les hauts salaires ou licencier ? Pourquoi différer encore l'application de la loi sur le dépôt légal, au grand dam de la mission historique confiée à l'INA, tandis que 47 reçus-collés se morfondent ?

Il est revenu à M. Robert-André Vivien de mener la charge contre Arte avec un acharnement rentré d'iconoclaste. (*Sourires.*)

J'aime, pour ma part, cette bienheureuse respiration culturelle d'Arte dans le PAF,...

M. Michel Hannoun. C'est la rencontre des dinosaures, l'« Hage » jurassique ? (*Sourires.*)

M. Georges Hage. ... ce qui ne dispense pas les chaînes publiques de leur mission en ce domaine.

De l'avis général, TDF se porte bien. Puisse cette bonne santé ne point suggérer qu'on la cède ! France Télécom détient la majorité des parts de TDF ; sa privatisation remettrait à un opérateur privé un pouvoir décisionnel dans une entreprise publique. On ne saurait tomber dans cette hérésie.

Poussé par les vôtres, irez-vous jusqu'à l'éclatement de FR 3 en plusieurs sociétés indépendantes de statut public, avec la participation, fût-elle majoritaire, des collectivités territoriales dans leur capital ? Installerez-vous ainsi le risque de dépendance politique locale, ou préfectorale, alors que FR 3 s'est affirmée comme une chaîne à structure unique, généraliste, dont la régulation se fait par le décrochage de diffusion et alors que le rapport Campet définit la possibilité d'un développement heureux des objectifs de France 3 ?

On ne peut discuter de ce projet de budget sans évoquer la menace de la deuxième coupure publicitaire qui serait un attentat redoublé aux bonnes mœurs culturelles, funeste pour les finances des chaînes publiques et bénéfique aux chaînes privées.

Monsieur le ministre, voyez-vous d'un œil approuvateur la charge de vos amis, contempteurs de France-Culture, de France-Musique, des radios locales, de Radio-France, agressifs à l'encontre du service public radiophonique

dans son ensemble ? Nous sommes attachés à l'existence de cette mosaïque de communications dont la diversité défie et sans aucun doute porte ombrage à un certain monopole.

La commission Campet plaide pour une télévision de service public « légitime, créative et forte », invite les chaînes publiques à « une stratégie de programmation à long terme, à une aventure pluraliste ». Venant à résipiscence, on s'accorde ici et là à reconnaître que le temps est à la reconstruction d'un authentique service public diffusant et produisant. On écrit même que le service public est une idée neuve.

Je ne vois guère dans ce projet de loi la promesse de la promotion, d'une nouvelle naissance du service public, non plus que des engagements précis en faveur de la survie du pluralisme de la presse.

Le groupe communiste votera donc contre.

Mme le président me permettra sans doute, puisque j'ai été interpellé par un collègue socialiste, M. Mathus (*Sourires*), de faire remarquer à ce dernier que si je me pique de marxisme, voire de marxisme-léninisme, je ne suis point spécialiste en soviétisme, non plus qu'en anti-soviétisme, comme beaucoup...

M. Michel Hannoun. Et surtout pas primaire !

M. Jacques Baumel. Le bon apôtre !

Mme le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Alain Carignon, ministre de la communication. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais remercier les rapporteurs ainsi que les orateurs des groupes qui viennent de s'exprimer sur un sujet qu'ils connaissent bien.

On peut difficilement, me semble-t-il, analyser le budget du ministère de la communication sans le situer dans son contexte.

Nous sommes à la croisée des chemins, là où se rencontrent une liberté fondamentale et les technologies du futur.

La question est de savoir si les moyens de transport de l'image, de son et du dialogue entre les hommes vont définir le contenu des images, des sons et des dialogues parce qu'ils auront une source unique et qu'ils s'adresseront donc au plus petit dénominateur commun, ou bien si la France, l'Europe, avec d'autres participants, seront en mesure d'en faire une confrontation des cultures, un vaste brassage des savoirs pour éviter le monde uniforme, la tendance naturelle des civilisations à se ressembler.

L'exception culturelle, le secteur public, l'évolution du câble, les télévisions privées doivent être replacé dans ce contexte. Quel est-il ?

Des mastodontes industriels sont en train de naître, aux Etats-Unis d'abord, bien sûr, pour préparer cette nouvelle industrie qui va marier l'ordinateur, l'image et le téléphone. Cette nouvelle industrie passera obligatoirement par le câble.

A ce propos, je veux répondre à M. Péricard et à ceux qui ont attiré à juste titre mon attention sur ce sujet que je partage leur conviction : le Gouvernement proposera, le moment venu, les mesures qui s'imposent. Mais, vous comprendrez, j'ai souhaité attendre la fin de nos discussions avec Canal Plus sur sa participation au développement du câble. Il est en effet naturel que nous posions d'abord ce problème à Canal Plus, car la création de la chaîne cryptée du cinéma et du sport, deux ans seulement après le lancement du plan câble, a naturellement contribué à freiner le développement de ce dernier.

Donc, nous devons d'abord connaître exactement ce que Canal Plus compte faire pour contribuer à le redresser et à le faire redémarrer ; nous prendrons ensuite les mesures législatives et réglementaires qui s'imposent.

Cette nouvelle industrie de l'ordinateur, de l'image et du téléphone, quand arrivera-t-elle exactement ? Quel sera son impact dans les différents pays ? Quel sera son degré d'acceptation dans nos cultures. Quel sera son rythme de pénétration ? Qui le sait ?

Notre seule certitude, est que l'échange de connaissances, de savoirs, les besoins de programmes vont être exponentiels. Probablement, comme ce fut le cas avec l'informatique, qui aura peut-être été le premier âge de cette nouvelle époque, la machine sera le premier stade de cette industrie. Et, très vite, plusieurs rapports parlementaires l'ont souligné, l'industrie des programmes en sera la dominante.

En effet, les possibilités de transport de l'image vont être multipliées et leur coût sera toujours plus faible : chacun pourra apprendre, se former, se distraire, commander, acheter, jouer, échanger, avoir accès aux données qu'il recherche, quand il veut, où il veut, qu'il habite la zone rurale la plus reculée ou la banlieue la plus abandonnée.

Dans cette perspective, la question est de savoir si le service public de télévision sera représenté par trois canaux - France 2, France 3 et la chaîne culturelle européenne et la chaîne de formation - sur les centaines dont disposera le téléspectateur, comme une sorte de réserve conservée pieusement, ou si le secteur public de télévision aura, comme l'a déjà fait la BBC, donné les moyens de réaliser des chaînes thématiques nombreuses, aura trouvé des alliés industriels pour être présents dans les produits interactifs, saura faire des jeux, diffuser ses magazines d'information, ses reportages, les produits culturels et de connaissance de Arte, de la nouvelle chaîne et d'autres qu'il devra construire selon des modèles qui l'identifient en face des chaînes commerciales.

D'aucuns pensent et disent que Arte et la nouvelle chaîne de la connaissance et de la formation sur le cinquième réseau c'est, au fond, un réseau public de trop ! Mais, pour moi, c'est ignorer que le secteur public de demain devra occuper des dizaines de canaux s'il veut perdurer !

Que le service public exerce une forte préemption sur la culture et l'éducation en 1994, c'est essentiel ! Cela nous permettra de contribuer à bâtir une industrie des programmes qui se diffusera sur le territoire nationale par des canaux multiples, y compris le canal de l'école, et qui se diffusera aussi au niveau international, ne serait-ce que dans les pays francophones où le besoin d'images, de culture et de formation françaises est immense.

Pourquoi vouloir concentrer sur les seuls deux canaux d'aujourd'hui - France 2 et France 3 - tout le secteur public, le rétrécir, alors justement que la télévision du futur répondra à des goûts et des attentes de plus en plus individualisés ? Elle devra répondre en temps réel aux besoins de connaissance et de savoir, elle répondra peut-être au besoin de formations professionnelles adaptées à la personne, ce à quoi nous n'avons jamais pu répondre de façon satisfaisante à ce jour.

Ne vous y trompez pas : réduire de 400 millions de francs ou de 40 millions de francs, peu importe, le budget d'Arte est contradictoire avec ces objectifs, avec notre désir d'irriguer le territoire national, tout le territoire national, y compris et surtout les zones rurales qui n'ont souvent aucun autre accès possible à la culture, au patrimoine, à notre répertoire que la télévision. N'offrir la

chaîne culturelle qu'aux villes câblées et ne l'offrir qu'aux téléspectateurs payants de certaines de ces villes alors qu'elle est financée par l'ensemble des contribuables serait injuste, et en opposition avec cette belle idée de l'accès à la culture pour tous qu'avait lancée André Malraux, avec les maisons de la culture. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Du point de vue des finances publiques, puisque c'est ce qui préoccupe, comme c'est son devoir, la commission des finances, il s'agirait d'un gain réel quasi nul puisque TDF, entreprise publique, perdrait 150 millions de francs de location du réseau. Mais quel coup terrible porté aux fabricants du programme français. Ils seraient en définitive les grands perdants.

Vous vous devez de défendre cette production, comme vous devez partager la volonté du Gouvernement de créer en 1994 la chaîne du savoir et de la formation professionnelle : 1 milliard pour l'une, 700 millions de francs pour l'autre, ne croyez-vous pas que c'est, au fond, peu de chose par rapport aux nécessités du temps ? TCI et Bell Atlantic aux USA viennent d'atteindre 30 milliards de dollars de chiffre d'affaires dans le secteur de l'audiovisuel. Certes il ne s'agit pas tout à fait de la même chose. Mais croit-on que nous allons affronter en gants blancs cette concurrence ? Qui d'autre que la France, et le service public, peut mieux répondre à ces enjeux ?

Pensez-vous qu'ajouter 50 millions de francs à l'INA de M. Fillioud ou 300 millions de francs à France 2 et France 3 sur un budget de près de six milliards de francs, ou encore 50 millions à Radio-France sur un budget de 2,5 milliards de francs, cela changerait grand-chose ? Sincèrement, je ne le crois pas.

S'agissant de Arte et la chaîne de la connaissance, ne vous attachez pas à l'excès au moyen de diffusion. Comme vous l'avez dit très justement, monsieur Kert, les modalités de diffusion changeront avec les techniques dans les prochaines années. Ne vous laissez pas aveugler par le contenant, mais observez le contenu et les possibilités qu'il recèle : culture, éducation, formation, capacité de production française dans ces domaines ; voilà, je ne dis pas la certitude, mais la possibilité pour notre pays d'être placé dans la grande confrontation des cultures et des techniques qui va passer par le mariage de l'ordinateur, de l'image et du téléphone. En termes d'échanges, d'économie et d'emplois, nous tenons là une de clés de notre développement et de notre avenir.

Bien entendu, j'ai bien conscience que le service public ne pourra pas, à lui seul, répondre à tous ces défis. Mais encore faut-il qu'il soit présent pour ne pas connaître le sort qu'ont connu à l'étranger des radios d'Etat qui ont dû abandonner la redevance lorsqu'elles sont devenues trop minoritaires en audience dans le paysage radiophonique.

On peut d'ailleurs rappeler à ce stade qu'il y a dix ans les radios généralistes représentaient 90 p. 100 du paysage radiophonique : elles n'en représentent plus que 40 p. 100. Qui peut savoir ce qu'il adviendra demain des chaînes généralistes de télévision d'Etat ou privées ?

Voilà pourquoi la télévision doit se préparer. Voilà pourquoi le projet de loi que je vous présente ai prochainement consacrera la naissance de la nouvelle chaîne de la connaissance et de la formation : non pas pour le plaisir d'occuper un réseau hertzien libre, mais surtout pour rattraper le retard de la France dans ce domaine et tenter, grâce aux nouvelles technologies, de prendre de l'avance. Pourquoi ne serions-nous pas les premiers à

fabriquer des programmes éducatifs, d'accès au savoir qui soient le plus souvent interactifs, parfois ludiques, toujours exportables ? Croit-on que sans objectif de diffusion un tel programme naîtrait ? Qui peut penser que ce qui n'a pas été conçu en la matière sur les chaînes publiques françaises depuis trente ans surgirait aujourd'hui comme par enchantement du secteur public de télévision si nous ne décidions pas de le créer nous-mêmes ?

L'obtiendrait-on que cela aurait pour résultat, le temps d'antenne sur deux chaînes seulement n'étant pas extensible, de réduire nos productions de fictions, de jeux ou d'information, ainsi que l'audience du secteur public, au profit des chaînes privées encore un peu plus dominantes sur le marché.

Est-ce souhaitable ? Evidemment non.

C'est pourquoi le projet de loi donnera aussi au secteur privé les moyens de se battre dans la compétition internationale grâce à la maîtrise du capital, à la durée du renouvellement des autorisations et placera toutes les chaînes, publiques et privées, y compris Canal Plus, sous l'autorité du CSA.

M. Louis de Broissia et Mme Marie-José Roig. Très bien !

M. le ministre de la communication. Ce projet de loi favorisera toutes les chaînes privées pour qu'elles se battent, ensemble, si possible, pour affronter cette concurrence qui s'ouvre et pour créer un vecteur industriel français, voire européen, qui mette notre culture et nos images à la disposition des autres. Équilibré, il sera de nature à répondre aux besoins de notre pays. Et si la politique est aussi la science du moment, il arrive quand il faut.

Revenons-en au budget. Les crédits que j'ai l'honneur de vous présenter seront en augmentation de 4 p. 100.

Je veux ici remercier les rapporteurs pour leur travail compétent, leurs propositions, leurs remarques et leurs critiques, que ce soit Mme Anne-Marie Couderc, qui a plus particulièrement évoqué la situation de l'écrit, et je partage ses préoccupations, ou M. Robert-André Vivien, à qui l'ancienneté des remarques confère beaucoup d'autorité.

Les crédits de l'audiovisuel public s'élèveront à 14 873 millions de francs, contre 14 293 millions en 1993. C'est un budget équilibré, il est le support d'une politique qui l'est aussi.

Parlant au nom de son groupe, M. Mathus a parlé de volte-face, d'imprécision, d'une politique au service d'un opérateur particulier, du souci de changer les hommes. L'écouter, j'avais l'impression d'entendre la définition de la politique des gouvernements socialistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Comment un groupe peut-il s'exprimer ainsi alors qu'il soutenait un gouvernement qui a décidé de changer tous les dirigeants de l'audiovisuel en 1981,...

M. Alain Marsaud. Tour à fait !

M. le ministre de la communication. ... qui a lancé un plan-câble en 1982 et qui, en 1984, a autorisé la création d'une chaîne cryptée du cinéma et du sport qui est venue concurrencer, affaiblir ce même plan-câble ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Alors que, dans tous les pays du monde, le câble s'est développé autour du cinéma et du sport et des chaînes cryptées, la France est le seul pays à avoir lancé les deux à la fois et donc à n'avoir permis qu'à l'un des deux de réussir !

Faut-il également rappeler que le gouvernement, en 1985, sentant que, une fois de plus, les élections allaient être perdues pour lui, a décidé de confier un réseau hertzien en clair à M. Berlusconi ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Et dans quelles conditions !

M. le ministre de la communication. M. Berlusconi, quel modèle !

Enfin, ce même groupe a soutenu des gouvernements qui ont décidé, après chaque élection, de changer l'autorité de régulation de l'audiovisuel pour que celle-ci puisse nommer les hommes qu'il avait choisis ! Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Oui, monsieur Mathus, nous n'avons pas de leçon à recevoir dans ce domaine. Aucune, et pas de vous ! Parce que nous avons orienté les choses tout à fait différemment. Le budget de 1994 est équilibré, avec une redevance dont le taux augmentera de 4 p. 100, et un volume des recettes en progression de 8 p. 100, dépassant pour la première fois les dix milliards de francs.

Les ressources publiques représenteront désormais 75 p. 100 du financement du secteur public audiovisuel.

Je précise que les recettes de publicité commerciale font l'objet d'une simple actualisation avec une progression de 2,2 p. 100, alors que, sous le gouvernement précédent, elles avaient augmenté de 21 p. 100. Pour France 2, la progression est de 0,5 p. 100 en francs courants. Il n'est donc pas possible d'affirmer, comme le font les dirigeants de France Télévision, que la prévision de recettes publicitaires n'est pas réalisable. Lorsqu'on a accepté plus 21 p. 100 l'année dernière en pleine récession, pourquoi ne pas accepter plus 2,2 p. 100 cette année ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je voudrais souligner aussi l'effort considérable, d'ailleurs remarqué par les parlementaires, qui a consisté à assainir la structure de financement du secteur public. M. Péricard a souligné que, sur ce point, j'avais été trop modeste. Il est vrai que le rétablissement du remboursement des exonérations de redevance à hauteur de 50 p. 100 de leur montant total, pour un coût budgétaire de 1 202 millions, représente un quasi-quadruplement par rapport à 1993. C'est un effort exceptionnel, et je tiens à remercier M. Sarkozy, ministre du budget, de l'avoir accepté.

La situation de la presse préoccupe notamment M. Kert, M. Hage et M. de Broissia. Globalement, les aides à la presse sont renforcées, les aides classiques ayant plutôt tendance à diminuer, car nous avons préféré intervenir sur les structures.

Dès mon arrivée à ce ministère, j'ai mis en place un fonds d'aide d'urgence de 200 millions de francs, dont 150 immédiatement disponibles. Dix millions ont été affectés aux quotidiens à faibles ressources publicitaires, parmi lesquels M. Hage a cité *Le Quotidien de Paris* en omettant *L'Humanité* ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Quatre-vingt-dix millions, qui seront distribués avant la fin de l'année, permettront de compenser partiellement les pertes de recettes subies par la presse écrite et une dotation de 50 millions a pour objet, au travers de la SOFARIS, d'accompagner les restructurations financières

des entreprises : un montant total d'emprunt de 500 millions de francs pourra être ainsi garanti par la SOFARIS pour aider la presse à se restructurer et à affronter la concurrence.

Vous avez en effet souhaité, à plusieurs reprises, que le Gouvernement s'engage dans les aides structurelles à la presse. A quoi sert-il de lui accorder des aides d'urgence si on ne remédie pas au fait que ses coûts de fabrication et de distribution sont plus élevés que dans les autres pays ?

A cet effet, nous avons décidé de soutenir les deux plans élaborés par la profession. Le Gouvernement va accompagner, à hauteur de 380 millions de francs sur douze ans, le surcoût du plan du syndicat de la presse parisienne destiné à abaisser le coût de fabrication des journaux. De même, nous travaillons avec les NMPP à l'élaboration d'un plan qui a pour ambition de diminuer les coûts de diffusion de la presse.

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. C'est urgent !

M. le ministre de la communication. L'objectif tend à réduire de 25 p. 100 les charges de fonctionnement des NMPP, ce qui permettrait d'abaisser de quatre points les coûts de distribution de la presse et de dégager ainsi près de 10 p. 100 de recettes supplémentaires pour les journaux, à ventes constantes. Ce plan appellera une forte contribution financière de l'Etat. Nous y sommes prêts et nous avons confirmé l'engagement de l'Etat aux éditeurs.

Grâce à l'abaissement des coûts de fabrication et de distribution, la presse française sera mise en meilleure position pour affronter la concurrence qui lui est imposée.

M. Olivier Dassault. Très bien !

M. le ministre de la communication. Ces deux mesures structurelles étaient attendues depuis longtemps. Pour qui connaît la puissance des groupes de presse étrangers, il est clair qu'elles sont urgentes et nécessaires.

Voilà madame le président, mesdames, messieurs les députés, ce que je pouvais indiquer, avant de répondre aux questions, en vous présentant mon budget. J'ai conscience qu'il est important – près de 15 milliards – et modeste à la fois, au regard de ce tournant qu'est en train de vivre l'histoire de la communication. C'est le moment – il va heureusement durer quelques mois ou quelques années – où l'avenir bascule en ce domaine.

Je suis persuadé que ce budget et le projet de loi que je vais vous soumettre répondent aux nécessités de l'avenir : les gouvernements successifs ont organisé jusqu'ici la législation et la réglementation de la télévision en fonction des hommes qui la font. Je suis fier de vous présenter, aujourd'hui, un budget et, demain, une loi qui ont pour ambition d'assurer la présence de la France dans l'espace mondial. C'est une nécessité culturelle, car nous avons la plus riche et la plus diversifiée des cultures. C'est une nécessité économique parce qu'une partie des emplois de demain en dépend. Cette ambition est conforme à la vocation universelle de la France et à la haute idée que nous nous faisons d'elle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Nous en arrivons aux questions.

Je rappelle qu'elles sont appelées par périodes successives de quinze minutes par groupe et que chaque intervenant dispose de deux minutes pour poser sa question.

Nous commençons par le groupe RPR.

La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre, la diffusion des signaux de télévision en norme numérique doit probablement débiter dans le courant de l'année 1995 pour le câble et le satellite. L'introduction du numérique permettra un développement spectaculaire de ces deux modes de diffusion avec la multiplication de nouveaux programmes et de nouveaux services. Elle devrait également favoriser la croissance de formules d'abonnement à des bouquets de programmes payants. Ce développement de programmes à péage pose la question centrale du contrôle d'accès, c'est-à-dire du type de décodeur, de la norme d'embrouillage et du mode de gestion des cartes à puce fournies aux abonnés.

En la matière, le système idéal est celui qui garantit la liberté de choix des abonnés et le libre accès de tous les éditeurs au marché, ce qui suppose, d'une part, pour l'abonné, un seul boîtier chez lui qu'il peut se procurer librement dans le commerce et, d'autre part, pour l'éditeur de programmes, un système de normes d'embrouillage unique permettant à tous les éditeurs de s'adresser aux consommateurs.

Dans le cadre des réflexions en cours au niveau européen sur l'introduction du numérique, le gouvernement français a-t-il l'intention de prendre rapidement des mesures réglementaires ayant pour objet : premièrement, une norme unique d'embrouillage ; deuxièmement, des spécifications techniques sur les décodeurs permettant à tous les éditeurs de programmes d'accéder au marché ; troisièmement, un dispositif garantissant la protection du consommateur et des éditeurs en cas de position dominante d'un opérateur qui fournirait à la fois les abonnements et le décodeur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur Dassault, je partage totalement votre analyse sur les perspectives qu'offre le numérique, sur le contrôle d'accès et sur les mesures à prendre pour assurer une norme unique.

Plusieurs systèmes de télévision numérique sont en cours de développement en Europe. Ils permettront de multiplier par un facteur de six à dix le nombre de canaux disponibles tant sur le câble que sur le satellite. Le lancement de ces systèmes étant prévu à la mi-95, la question qui se pose est celle de leur réglementation.

Comme vous le savez, les travaux de normalisation de tous les éléments de la chaîne numérique, y compris l'embrouillage et le contrôle d'accès, sont en cours au sein du groupe européen de lancement. La quasi-totalité des opérateurs qui y participent soutiennent une normalisation complète. Si ces travaux aboutissaient rapidement, ce que je souhaite, ils devraient conduire à un développement harmonieux de l'audiovisuel européen. D'abord pour que les industriels aient la visibilité d'investissement suffisante pour concevoir et construire des décodeurs homogènes dans toute l'Europe. Ensuite pour que les nouveaux services audiovisuels puissent être proposés par de nouveaux opérateurs européens. Enfin pour que le public ait accès au meilleur service au meilleur prix.

Si cette norme européenne voyait le jour, elle serait alors transcrite dans la réglementation française grâce à un simple arrêté du ministre de la communication, qui définirait les caractéristiques techniques des normes de télévision. Toutefois, il n'est pas totalement certain que ces travaux européens aboutissent. C'est pourquoi le Gouvernement, dans le cadre de la négociation avec Canal Plus sur le renouvellement de son autorisation, a d'ores et déjà demandé à cette chaîne de s'engager, quelle

que soit l'issue des négociations européennes, à réaliser un système de décodeur ouvert permettant à tout opérateur d'y accéder librement, moyennant bien sûr une juste rémunération.

C'est donc à l'aboutissement d'une norme européenne que travaille le gouvernement français. Mais nous réfléchissons à une position de repli dans l'éventualité où les négociations n'aboutiraient pas.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le ministre, y aurait-il un contentieux entre RFO et le Parlement, comme le laissent à penser les conditions de retransmission du débat du 20 octobre, journée consacrée au budget des départements et territoires d'outre-mer ?

La pratique professionnelle courante veut que, ce jour-là, un monitoring complet de toutes les interventions soit envoyé à toutes les stations de RFO, à charge pour celles-ci de n'exploiter que les séquences qui les intéressent. Or, en ce qui concerne la Martinique, ce n'est qu'une semaine après notre débat que la retransmission intégrale a eu lieu sur les antennes de RFO, et ce au plus mauvais moment d'écoute, c'est-à-dire à vingt-trois heures.

Par ailleurs, la société RFO, partie intégrante de l'audiovisuel public, souffre aujourd'hui d'une marginalisation.

Les espoirs que nourrissaient les personnels en matière de décentralisation ont été déçus. À quelques exceptions près, les équipes des stations ne couvrent pas comme elles le voudraient les événements de leur bassin régional. Est-ce par manque de moyens ? Ou s'agit-il d'une volonté de réduire le rôle et la vocation régionale des stations ?

À l'échelon national, en tout cas, l'exaspération émise par *Mascarines*, diffusée sur France 3, à des heures d'écoute peu favorables, ne donne pas un juste reflet de la place de l'outre-mer.

Autre exemple : aucun rapport, aucun débat national sur l'audiovisuel ne fait mention de RFO, ce qui renforce l'impression de « ghettoisation » de cette chaîne.

À cela il faut ajouter l'insatisfaction des personnels, les grèves à répétition, les pétitions de toute nature, qui entament le crédit de la société.

C'est pourquoi, en accord avec le président Michel Péricard, nous avons souhaité qu'une mission d'information soit diligentée pour effectuer un audit de toutes les stations de RFO. J'espère que des impératifs budgétaires ne viendront pas contrarier cet effort d'information.

Enfin, ne serait-il pas souhaitable, que les nominations à RFO se fassent dans la transparence, la clarté et surtout en fonction des véritables compétences ? Certaines nominations semblent, en effet, relever de la provocation.

En conclusion, je vous rappelle que RFO, après des décennies de monopole, doit faire face à une redoutable et très efficace concurrence de nouvelles stations privées, ce qui appelle de notre part vigilance et sollicitude. C'est pourquoi il faudrait donner à cette grande chaîne de l'outre-mer, dans le cadre du service public de l'audiovisuel national, de véritables moyens lui permettant d'affirmer son identité et de sortir du ghetto dans lequel elle se trouve enfermée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur le député, je partage vos préoccupations. À la suite de votre intervention, le président de RFO se verra évidemment

rappeler les obligations de service public qui découlent de son cahier des missions et des charges. Le Gouvernement est d'accord pour entreprendre une mission d'études sur RFO, dont il vous communiquera les résultats.

Mme le président. La parole est à M. Olivier Dassault, pour une seconde question.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre, le développement des services de télévision à la séance, plus connus sous l'appellation anglaise de *pay per view*, est à mon sens un enjeu essentiel pour l'avenir du secteur audiovisuel, d'abord pour le câble et le satellite, qui pourront enfin disposer d'un produit d'appel pour assurer leur succès commercial ; ensuite pour l'industrie française du cinéma, qui trouvera ainsi des recettes complémentaires selon un processus identique à celui du développement du marché de la vidéo ces dernières années ; enfin pour la généralisation de la norme numérique de diffusion, dans la mesure où les services de paiement à la séance sont des produits parfaitement adaptés à la multiplication des canaux de diffusion.

Dans cet esprit, il s'avère indispensable que, à l'instar de ce qui s'est produit dans la plupart des pays développés, la réglementation française en matière de diffusion de films cinématographiques prenne en compte l'émergence prochaine de ces nouveaux services.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Olivier Dassault. Le Gouvernement envisage-t-il à courte échéance de modifier la réglementation afin de prévoir une chronologie de diffusion des films cinématographiques comportant une première exploitation télévisuelle exclusive en faveur des services qui pratiquent le paiement à la séance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur le député, vos préoccupations sont les nôtres. L'évolution vers la télévision à la demande est inéluctable et, comme ce mode de diffusion peut fortement contribuer à l'attractivité du câble, il est indispensable que les cablo-opérateurs soient autorisés à le mettre en place le plus tôt possible. L'expérimentation qui a eu lieu à Saint-Germain-en-Laye, avec le concours de France Télécom, a d'ailleurs donné des résultats très satisfaisants.

Les opérateurs et les élus concernés viennent de saisir le Gouvernement d'une plate-forme commune dans laquelle ils demandent, pour le paiement à la séance, une exclusivité d'exploitation des films avant toute diffusion télévisuelle, sans limite de créneau horaire. Cela mérite évidemment un débat avec l'industrie du cinéma, qui n'y est pas, *a priori*, défavorable. Plusieurs représentants de cette industrie nous ont même donné leur accord. Cette mesure est à l'étude. Si un consensus se dégage, elle figurera dans les décrets que je prendrai pour favoriser la relance du câble.

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, il reste en milieu rural, notamment dans les régions où le relief est accidenté, d'importantes zones d'ombre où les habitants ne peuvent recevoir ni les émissions de radio, ni les émissions de télévision. Or, la réception des programmes de Radio France et des chaînes de télévision compte beaucoup pour les gens qui ont à décider s'ils doivent s'installer ou non dans un village. Elle est également détermi-

nante pour le confort de vie des populations, souvent âgées et dont le seul lien avec l'extérieur est la radio ou la télévision.

Un grand débat sur l'aménagement du territoire est en cours. Il y est beaucoup question de routes, de voies ferrées et d'aéroports, ce qui est tout à fait normal, mais l'équilibre du territoire passe aussi par la couverture de l'ensemble du pays en programmes d'information et de loisirs.

Arte, chaîne publique, doit être reçue par tous les Français, les ruraux comme les citadins, au même titre que les autres chaînes publiques. La guérilla engagée contre cette chaîne pour restreindre ses crédits en lui refusant les moyens de se développer et de faire ses preuves, risque d'aboutir à en priver ceux qui sont déjà mal desservis.

Dans mon département, le Cantal, on reçoit très mal, et parfois pas du tout, France Info, France Musique et France Culture. De nombreux foyers sont privés de la moitié au moins des chaînes de télévision, y compris publiques. Or les collectivités territoriales n'ont pas les moyens de se substituer à l'Etat pour mettre en place un réseau d'émetteurs suffisant.

Comment comptez-vous mettre fin à cette inégalité de traitement dont les victimes sont toujours les mêmes : ceux qui, vivant loin des grandes agglomérations, donc des lieux de rencontre et de culture, ont le plus besoin de recevoir chez eux, et dans de bonnes conditions, informations et programmes de loisirs ?

Développer le câble pour offrir le choix entre dix ou vingt chaînes, c'est bien ! Il y a là un véritable enjeu économique. Mais ne faut-il pas d'abord donner à tous les Français la possibilité de recevoir au moins les chaînes publiques ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur Coussain, votre analyse rejoint la nôtre. Comment la partie du territoire qui n'est pas encore desservie par toutes les chaînes publiques et, du reste, par certaines chaînes privées pourra-t-elle l'être ? Nous travaillons sur trois séries de mesures.

La première vise à la redéfinition avec TDF de plans départementaux de développement permettant de résorber les zones d'ombre avec l'aide de financements complémentaires provenant des collectivités locales.

La deuxième direction consiste à recourir plus systématiquement à des techniques peu onéreuses, soit de diffusion par micro-ondes, soit de petits réseaux câblés qui peuvent diffuser une quinzaine de chaînes. Mes services étudient, avec les associations d'élus, les mesures spécifiques qu'il conviendrait de prendre à cet effet.

La troisième possibilité est offerte par la politique d'aménagement du territoire, que le Gouvernement met en place. J'ai saisi le ministre d'Etat pour savoir si, sur les crédits mis en place, on ne pouvait pas dégager un financement complémentaire pour résorber certaines de ces zones d'ombre. Il serait en effet très dommageable de construire des routes, des autoroutes et d'oublier la communication, qui est un facteur de progrès et d'échange du savoir et des connaissances et qui jouera demain un rôle de plus en plus important.

Mme le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Monsieur le ministre, ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'aujourd'hui l'audiovisuel français traverse un passage difficile et délicat face à ses concurrents étrangers, face à l'émergence de nouveaux

modes de diffusion. Ce n'est pas à vous non plus que j'apprendrai que la communication audiovisuelle est aujourd'hui un des principaux vecteurs dans le domaine culturel en France mais aussi chez nos concurrents étrangers.

Le budget que vous venez de nous présenter, et que notre groupe votera, comme vous l'a dit notre ami Christian Kert, est un budget très courageux parce qu'il limite l'augmentation du produit de la publicité, dans une période de difficultés financières, contrairement au budget de l'année dernière qui avait opté pour une augmentation de 21 p. 100. Il a néanmoins, malgré les difficultés de prélèvement, augmenté le produit de la redevance d'un montant relativement important, mais encore insuffisant à mes yeux.

J'aurais souhaité que nous positionnions la redevance, par rapport aux ambitions de la télévision publique nationale face à ses concurrents internationaux, notamment européens. Vous savez que le taux de la redevance est, chez nous, très en dessous de celui appliqué par nos différents partenaires, notamment allemands. Dans les années à venir, cette situation va entraîner un affaiblissement financier des chaînes généralistes du secteur public, mais aussi privé, de l'audiovisuel parce que la publicité va certainement s'étendre à d'autres modes de diffusion. Or, la redevance reste, devra rester et doit rester le moyen essentiel du financement des chaînes généralistes publiques.

Vous avez pris une mesure très courageuse que je salue. Vous avez augmenté considérablement le taux de remboursement des exonérations, pratique qui avait été abandonnée par les gouvernements qui se sont succédés depuis 1984. Le rétablissement de ces exonérations est un apport important pour les finances du secteur public.

Mais il y a un autre point sur lequel je souhaite vous interroger, monsieur le ministre : le mode de perception. Aujourd'hui, vous le savez, le taux d'équipement des ménages est de 97 p. 100. Or, les services de la redevance continuent de travailler sur un rôle d'acte déclaratif volontaire, qui favorise, vous en conviendrez, l'évasion et la fraude. Je crois qu'un prélèvement systématique à partir du rôle de la taxe d'habitation, d'une part, s'accommoderait mieux aux progrès technologiques attendus dans les prochaines années, d'autre part, permettrait aux services de la redevance, d'être beaucoup plus efficaces. C'est un point de vue que je défends depuis de nombreuses années. Récemment, j'ai interrogé les services de la redevance, qui m'ont confirmé qu'ils étaient prêts à faire des simulations, même des expérimentations locales, si on les y incitait. Monsieur le ministre, êtes-vous décidé à engager une quelconque action avec les services de la redevance, pour effectuer des simulations par secteur ou des expérimentations locales ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur Pelchat, je connais votre attachement à ce problème que vous soulevez depuis plusieurs années.

Avec une redevance qui augmente de 4 p. 100 cette année, mais dont le produit augmente de 8,2 p. 100 du fait des mesures structurelles que nous avons prises, nous commençons un rééquilibrage qui était attendu et demandé par la représentation parlementaire depuis longtemps.

Ce relèvement de la redevance, qui est pour l'instant l'une des plus faibles d'Europe, n'est possible que parce que, par ailleurs, des mesures concernant l'impôt sur le revenu, ont été prises pour 1994. Si nous avons l'une des redevances les plus faibles d'Europe, nous avons des prélèvements obligatoires qui sont loin d'être les plus faibles

d'Europe. Nous sommes contraints au Gouvernement de regarder les choses dans leur ensemble : c'est au moment où nous baissions l'impôt sur le revenu que nous pouvons commencer à amorcer le rattrapage sur la redevance.

Le prélèvement automatique pose de nombreux problèmes tant juridiques – preuve de la non-possession d'un appareil de télévision – que techniques qui ne sont pas tous résolus. De plus, le coût du service de la redevance est désormais très faible par rapport à son produit.

Toutefois, monsieur Pelchat, je ne vois que des avantages aux expériences que vous suggérez dans certains départements avec, bien entendu, la contribution et sous l'égide du service de la redevance. Doit-on retenir le principe d'une perception sur la base de la taxe d'habitation, comme on le suggère souvent ? Peut-être. En tout cas, je suis tout à fait disposé, évidemment en collaboration et en accord avec le ministre du budget qui est concerné au premier chef, à mettre en place des expériences départementales, comme vous le suggérez.

Mme le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je suis tout à fait favorable à l'autonomie et à l'indépendance des chaînes, mais je voudrais me faire l'écho des préoccupations de téléspectateurs et de familles qui sont irrités et choqués non seulement par l'invasion de la violence dans les programmes de télévision, mais surtout, par la campagne relativement active sur certaines chaînes, notamment de service public, en faveur de la dépénalisation des drogues douces, attitude invraisemblable de la part du service public.

La violence est présente sur toutes les chaînes. C'est un phénomène déjà ancien dans les émissions pour la jeunesse, sans même parler des dessins animés japonais, mais aussi dans les émissions pour adultes, notamment les téléfilms. On ne peut certes pas interdire la violence, mais est-il nécessaire de montrer des actes de violence complètement gratuite qui ne sont pas nécessaires à la bonne compréhension du film, qu'il s'agisse d'un policier ou d'un sujet dramatique ?

En outre, il me semble assez curieux que, pour présenter leurs films, les chaînes de télévision s'évertuent à en diffuser, dans leurs bandes-annonces projetées à des heures de très grande écoute, dix-neuf heures cinquante-cinq par exemple, les scènes les plus choquantes, les plus violentes, voire les plus érotiques, de façon à attirer le public. On peut en sourire ; cela m'arrive à moi aussi. Mais trop, c'est trop et, sans toucher bien sûr au sacrosaint principe de l'indépendance de la programmation, il faudrait un peu rappeler les chaînes à l'ordre.

L'affaire de la drogue me paraît encore plus grave. Au cours de deux émissions récemment diffusées sur France 2 sur la campagne menée aujourd'hui en faveur de la dépénalisation des drogues douces, on a pu voir des plateaux dont la composition était très déséquilibrée. Dans *Bas les masques* en particulier, au cours d'une soirée – il est vrai, en deuxième partie –, on ne voyait que les défenseurs de la dépénalisation.

Cela me paraît singulièrement choquant, et ce sentiment est partagé par de nombreux téléspectateurs qui paient la redevance sur le service public.

Je ne voudrais pas que le Gouvernement se contente de bonnes paroles : « Oui, c'est vrai, il y a la violence. Oui, c'est vrai, on n'est pas pour la dépénalisation ». Le ministre de la communication devrait faire le nécessaire auprès des chaînes ; cela ne suppose pas des interventions lourdes, mais seulement peut-être un climat à créer ; en

tour cas, il faut agir pour que les chaînes de télévision fassent un peu moins l'apologie de la violence et des drogues douces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Baumel. C'est le rôle du CSA !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur d'Aubert, je ne me contenterai pas de bonnes paroles, puisque, là encore, le sujet que vous évoquez a de l'importance et en aura de plus en plus, car il est posé partout dans le monde.

Les Etats-Unis viennent de découvrir qu'un enfant qui sortait de l'école primaire avait déjà vu 8 000 crimes à la télévision ! Et eux, qui ne veulent entendre parler d'aucune réglementation internationale dans ce domaine, puisqu'ils veulent pouvoir nous envahir librement, s'aperçoivent qu'ils auront besoin d'une réglementation pour eux-mêmes et pour les productions qui pourront arriver chez eux. En effet, on risque, un jour, compte tenu de la multiplication des chaînes, de voir proliférer des programmes spécialisés sans contrôle.

C'est pourquoi l'idée d'un nouveau droit international de l'image, lancée il y a quelques mois, commence à faire son chemin dans tous les pays, y compris les plus libéraux. Ce droit devra comporter des règles relatives à la violence et des moyens permettant d'assurer leur respect. C'est indispensable. Un travail a déjà été fait, aboutissant à des propositions assez concrètes, notamment sur les scènes de violence destinées à un public adulte, diffusées après une certaine heure du soir, sur l'obligation de les signaler par une annonce préalable, sur la proscription des violences gratuites n'apportant rien à l'intrigue, sur l'interdiction rigoureuse des violences contre certaines catégories de personnes, sur un code déontologique réglementant la description de la violence par les journaux télévisés. Ces exemples vont plus loin que de simples paroles.

L'Assemblée nationale elle-même, au sein de la commission présidée par M. Péricard, a constitué un groupe de travail, sous l'autorité de Christine Boutin, sur l'enfant et la violence à la télévision. J'attends ses conclusions avec un grand intérêt.

Que ce soit à l'échelle internationale, que ce soit à l'échelle nationale, il y a actuellement une prise de conscience. Le comité que préside le commandant Cousteau va probablement lancer une grande campagne nationale de prise de conscience de cette question et présenter des propositions.

Pour ma part, j'y suis favorable et je souhaite que la représentation nationale y soit associée. Je précise simplement que, lorsque les règles seront fixées, il appartiendra au Conseil supérieur de l'audiovisuel de les faire appliquer. Je suis favorable à leur adoption à l'échelle internationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrice Martin-Lalande. Excellent !

Mme le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud, au titre du groupe République et Liberté.

Mme Thérèse Aillaud. Monsieur le ministre, mes questions s'adressent plus particulièrement à certains députés de notre majorité, qui voudraient – l'expression n'est pas de moi – « tordre le coup à Arte », alors que votre budget est un budget équilibré, sérieux, solide.

Georges Pompidou avait, dans un discours, salué l'ORTF qui, selon lui, « était la voix de la France ». Aujourd'hui, il dirait que Arte est la voix de l'Europe,...

M. le Jacques Baumel. Quelle Europe ?

Mme Thérèse Aillaud. ... non pas celle de Maastricht, mais celle de Jean Monnet, qui avait dit : « Si l'Europe était à refaire, je commencerais par l'Europe de la culture ! ».

M. Jacques Baumel. Arte, c'est une chaîne franco-allemande uniquement !

Mme Thérèse Aillaud. Mon cher collègue, l'Allemagne fait partie de l'Europe, sinon où en sommes-nous ?

M. Alain Griotteray. Arte, ce n'est pas l'Europe toute entière. Dans l'Europe, il y a aussi l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie...

Mme le président. Madame Aillaud, ne vous laissez pas interrompre !

Mme Thérèse Aillaud. Madame le président, ne vous inquiétez pas, je suis solide ! (*Sourires.*)

Comment peut-on, dans le grand débat passionnel et fondamental sur le GATT, défendre l'exception culturelle pour barrer la route aux produits américains et japonais et ne pas donner à Arte les moyens de se développer ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Réduire, d'une manière maximaliste ou minimaliste, les crédits d'Arte serait porter atteinte gravement à la qualité des programmes qui ont été édifiés en coopération avec notre partenaire allemand. Ce serait aussi porter atteinte gravement à sa vocation de grande chaîne culturelle européenne. N'oublions pas que les Belges y sont déjà associés, que les Suisses, les Autrichiens, les Italiens et les Espagnols frappent déjà à notre porte.

Toute restriction budgétaire, qu'elle soit maximaliste ou minimaliste, mettrait en cause la création. Or une chaîne qui ne crée pas est une chaîne inutile et ce serait tartufferie que de nous faire croire qu'il y aurait seulement une réduction de crédits de diffusion.

Comment peut-on, dans le grand débat sur l'aménagement du territoire, exclure la France profonde de cette chaîne culturelle ? Il ne resterait que des excentricités pour ces paysans déjà exclus de grands équipements culturels. Ils n'ont pas l'Odéon, l'Opéra Bastille ou l'Opéra Garnier et on voudrait encore les priver d'une chaîne culturelle !

M. Bernard Pons et M. Etienne Garnier. Très bien !

Mme le président. Posez votre question, s'il vous plaît, madame Aillaud !

Mme Thérèse Aillaud. Reprenant l'expression de mon ami Vivien – le fleuve de la connaissance doit irriguer tous les coins de France –, moi qui suis député des champs, je défendrai farouchement cette chaîne culturelle qui doit être vue dans tous les coins les plus reculés de France.

Notre devoir n'est-il pas de favoriser la culture de nos enfants en dehors de la violence et de la vulgarité ? N'est-il pas aussi d'être présents dans cette grande aventure qu'est la promotion d'une grande chaîne culturelle européenne ?

J'insiste contre cette exclusion culturelle des paysans. Actuellement condamnés économiquement, voudrait-on les condamner aussi culturellement ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Madame Aillaud, vous avez raison de lier l'exception culturelle et la production audiovisuelle française, notamment au travers de

la chaîne culturelle et de la future chaîne de la connaissance et de la formation. Ce sont les deux versants d'un même combat.

On ne peut pas préserver notre réglementation grâce à l'exception culturelle sans disposer d'une production culturelle française, voire européenne et d'abord - franco-allemande aujourd'hui - que nous pourrions un jour promouvoir à l'extérieur.

Comme vous, étant élu de province et président d'un département à caractère rural, je partage votre préoccupation du territoire. Souvent, dans les zones rurales, la maison de la culture, le théâtre, le conservatoire sont loin ; je ne parle même pas des grands équipements culturels parisiens.

Sur le million de personnes qui peuvent regarder Arte, il y en a 50 ou 75 p. 100 qui appartiennent à cette catégorie de la population.

C'est donc Arte qui se substitue souvent aux équipements culturels auxquels ces populations ne peuvent pas accéder.

Qu'Arte doive se modifier, que son contenu doive évoluer, que cette chaîne doive faire preuve de plus d'ouverture à l'égard de notre patrimoine et de notre culture, c'est une évidence ! Elle a un an. Donnons-lui sa chance ! Accordons-lui les moyens raisonnables dont elle a besoin. Et dans l'avenir, à l'échelle nationale et à l'échelle européenne, elle prouvera sa nécessité et remportera du succès. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. Nous en revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, après d'autres collègues, je me permets d'appeler votre attention sur le désir légitime et grandissant des régions et des collectivités territoriales d'être mieux écoutées et mieux représentées dans le domaine de l'audiovisuel. Et ce n'est pas auprès du maire de Grenoble et de l'important élu de la région Rhône-Alpes que vous êtes, monsieur le ministre, que j'aurais besoin d'insister particulièrement : vous le savez très bien, le monde de l'audiovisuel ne s'est pas suffisamment ouvert aux réalités, aux projets et aux richesses de nos différentes régions. La France - contrairement à tous ses voisins - est le seul pays d'Europe qui n'ait prévu aucune décentralisation dans le domaine de la télévision.

FR 3 a été créée au départ pour être une chaîne régionale. Malheureusement, parce qu'elle a voulu être en même temps une chaîne généraliste de qualité, elle a perdu un peu de cette vocation. Il est temps aujourd'hui, au moment où se multiplient des initiatives de toutes sortes, au moment où nous nous ouvrons à l'Europe, de permettre à nos régions d'être mieux représentées dans les émissions audiovisuelles.

Nous avons pour cela plusieurs possibilités.

Des progrès ont été faits récemment à France 3, puisqu'à la suite des travaux de la commission Campet, et avec votre accord, a été prévu, en plus du dix-neuf heures-vingt heures, un douze heures-treize heures, et que les émissions régionales sont plus présentes sur la chaîne. Il faudrait aller plus loin encore et nous devrions nous inspirer de l'excellente expérience des décrochages régionaux. France 3 en a mis en place quelques-uns qui ont connu un grand succès, comme d'ailleurs ceux de M 6. Il faut poursuivre dans cette voie.

Par ailleurs, je connais la situation tragique des télévisions régionales dont il est vain de vouloir couvrir la France comme certains l'espéraient un temps. En revanche, il y a lieu de soutenir toutes les émissions de proximité qui représentent une richesse importante pour de nombreux départements et régions.

Et surtout, monsieur le ministre, une grande possibilité s'ouvre à vous, celle d'utiliser au mieux la nouvelle chaîne de l'éducation, de la connaissance et du savoir. C'est une excellente initiative que de doter la France, bien après d'autres pays, d'une grande chaîne éducative. Car la télévision devrait être la plus grande école de tous les Français où l'on pourrait aborder des sujets qui se prêtent mal au cadre un peu rigide de l'éducation nationale.

Cette chaîne éducative, à mon avis, vous offre deux facultés importantes. D'abord, vous pourrez l'ouvrir, selon des créneaux bien établis, aux réalisations, aux projets, aux ambitions des régions, aussi bien sur le plan de la culture que sur celui de l'économie ou des richesses touristiques. Mais vous pouvez surtout faire le pari de gagner la bataille de l'emploi. Dans cette bataille, je le répète, les collectivités locales, et les maires qui sont les meilleurs connaisseurs du terrain peuvent fournir un appoint considérable à la loi quinquennale du Gouvernement et à la lutte contre le chômage, à condition que les régions puissent, sur la chaîne éducative que vous préparez, exposer leurs expériences, confronter leurs réalisations et leurs succès, et ouvrir ainsi à travers le pays un grand débat national sur les problèmes du travail, de la formation professionnelle, de l'insertion des jeunes et, finalement, de la lutte contre le chômage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur Baumel, le maillage du territoire par la télévision, que ce soit par France 3, ou par la future chaîne de la connaissance et de la formation, est un élément essentiel du développement de l'audiovisuel dans notre pays qui connaît, sur ce point, un retard considérable.

La commission Campet a proposé que France 3 intègre plus de proximité dans sa programmation. C'est un plan d'environ 250 millions de francs qui a été prévu à cet effet, et une première étape significative interviendra dès 1994. Compte tenu notamment de 39 millions de francs d'économie de fonctionnement, France 3 disposera de 61 millions de francs de mesures nouvelles pour favoriser les décrochages locaux, pour se rapprocher des régions, des villes et des départements, pour élaborer des programmes et des productions de proximité.

Le Conseil national que vous présidez y a, lui aussi, réfléchi, la grande affaire, ce sera la naissance de la chaîne de la connaissance et de la formation. Sera-t-elle capable, dès le départ, de s'associer aux régions et aux villes, de travailler avec l'éducation nationale et avec les entreprises, de bénéficier du fonds de la formation professionnelle, de réunir autour d'elle des sources de financement et de diffusion multiples ? La chaîne de la connaissance et de la formation saura-t-elle, comme elle le devrait, permettre les décrochages locaux de régions qui voudront accentuer la formation dans tel secteur, dans telle ville ou tel département ?

Il y a là un grand défi à relever, à la fois pour qu'à l'école on apprenne la télévision et pour que la télévision aide à apprendre à l'école. Comme le livre, la télévision doit devenir un auxiliaire entre le maître et le disciple. Ainsi sera-t-elle maîtrisée dans le système éducatif et, par conséquent, j'en suis persuadé, dans la société. La télévision sera remise à la place qui est aussi la sienne - qui

n'est pas la première – celle d'un outil. Voilà, me semble-t-il l'un des objectifs de la chaîne de l'éducation et du savoir. Et l'une des conditions de sa réussite, c'est d'y associer toutes les forces que vous avez citées.

C'est bien pourquoi si le secteur public a décidé d'être majoritaire dans cette chaîne dont mon projet de loi vous propose la création, il n'y sera pas seul. Les collectivités territoriales, les entreprises, notamment les éditeurs, le système éducatif, entre autres, pourront, et même devront, y être associés dès sa naissance.

Nous savons qu'un individu, pour être à nouveau inséré dans la vie sociale et professionnelle, doit recevoir une formation adaptée à ses préoccupations, à son rythme, au temps qu'il souhaite lui consacrer. Qui, mieux que la télévision interactive, peut fournir une telle formation ? Mais elle ne le fera qu'à la condition d'être proche des réalités et des régions et si des entreprises nous aident à l'orienter et à l'organiser.

Monsieur le député, soyez rassuré, vous et le Conseil national des collectivités que vous présidez serez associés à l'élaboration et à la préparation de cette chaîne dont nous souhaitons la naissance à la fin de l'année 1994.

Mme le président. La parole est à M. Jean de Boishue.

M. Jean de Boishue. Monsieur le ministre, ma question portera sur Arte. On a beaucoup parlé à son sujet de techniques ; je voudrais pour ma part parler de principes.

Au nom de l'audience et des finances, on veut éteindre Arte, comme d'autres, en d'autres temps, ont éteint la Cinq. N'y a-t-il pas d'autres arguments moins avoués, parce que moins avouables, contre cette chaîne qu'on dit un peu politique, un peu soporifique et beaucoup trop intellectuelle, ce qui est bien entendu un défaut rédhibitoire. Et, au nom de cette belle logique, on voue Arte au câble, c'est-à-dire à des privilégiés qui peuvent payer et qui surtout peuvent échapper à la tyrannie et à la tutelle de l'audimat.

Je sais, monsieur le ministre, que l'art et la culture ont toujours eu du mal à pénétrer dans la cité mais je ne peux pas imaginer un instant que ce soit le cas, en France, aujourd'hui.

Qu'on éteigne une chaîne pour des raisons économiques ou d'audience, et demain les mêmes censeurs proposeront la suppression des postes de professeur de latin et de grec parce que le latin et le grec « ça eut payé, mais ça ne paye plus » ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Georges Hage. C'est bien !

M. Jean de Boishue. Monsieur le ministre, n'empêchez pas Arte de vivre ! On peut aimer ou ne pas aimer Arte, mais il y a des symboles et des principes sur lesquels on ne peut pas transiger.

M. Philippe Langenieux-Villard. Très bien !

M. Jean de Boishue. Il est aussi important pour l'avenir de l'Europe d'avoir une chaîne culturelle franco-allemande – et demain peut-être plus large – qu'un char, qu'un hélicoptère ou qu'un corps de bataille franco-allemand ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Georges Hage. Vous vous surpassez !

M. Jean de Boishue. Vous êtes trop aimable !

Pour la France, une chaîne culturelle n'est pas un luxe, mais un outil.

Monsieur le ministre, comment allez-vous faire pour promouvoir cet outil ?

Si l'on conçoit le paysage audiovisuel français comme un immense parc de loisirs, alors il ne faut surtout pas subventionner Arte ! Mais si l'on croit que, dans ce paysage, il y a une place pour un jardin, certes un peu secret, ou des citoyens pourraient s'adonner à la réflexion ou à la balade intellectuelle, l'Etat s'honorerait en soutenant Arte.

Ce débat me gêne un peu, parce qu'on a l'impression qu'une ligne de partage se dessine : d'un côté, le pouvoir, de l'autre, la culture. Mais nous sommes tous héritiers du siècle des Lumières ! Or la lumière aujourd'hui, elle est cathodique, il ne faut pas l'oublier.

Autrement dit, monsieur le ministre, êtes-vous suffisamment ardent à défendre la cause d'Arte ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Griotteray. Dites que vous l'êtes, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Oui, monsieur Griotteray, je suis ardent ! (*Sourires.*)

M. de Boishue, j'ai peut-être été trop modeste dans la présentation du budget d'Arte. Le Gouvernement est ardent en ce qui concerne Arte dont, je vous le rappelle, le financement en 1993 reposait à 75 p. 100 sur des recettes de privatisation aléatoires.

M. Olivier Dassault. Eh oui !

M. le ministre de la communication. Ceux qui tout à l'heure évoquaient les menaces qui pèsent sur Arte auraient dû se lever lors de l'examen du budget de 1993 pour expliquer qu'Arte n'était pas financée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Or on ne les a pas beaucoup entendus à l'époque !

Oui, il est nécessaire aujourd'hui de défendre et de maintenir Arte dont le mode de diffusion est finalement assez secondaire. Avec les technologies dont nous disposons actuellement, on ne peut pas distribuer Arte exclusivement sur le câble parce que ce serait en fait réserver une chaîne financée par le service public à quelques abonnés payants et, pour l'essentiel, urbains. Mais demain, avec le numérique, avec la multiplication des chaînes, le problème se posera différemment.

Comment faire pour que les programmes diffusés par Arte soient mieux exploités, pour que ses soirées thématiques puissent être reprises ensuite sur d'autres chaînes, pour qu'elles soient multipliées, voire utilisées par l'éducation nationale ? Il est évident d'ailleurs que la chaîne du savoir et de la formation devra entretenir des relations avec Arte pour que tels débats à l'université, dans les collèges ou dans les lycées s'organisent avec elle. C'est à cette symbiose, à cette synergie, que nous souhaitons parvenir.

Ayant créé cette production, l'ayant soutenue, ayant gagné en ce qui concerne l'exception culturelle, alors, la France et l'Europe seront en mesure d'avoir une culture et les vecteurs pour la promouvoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Nous sommes en effet nombreux à souhaiter le développement d'Arte, sous réserve cependant qu'elle évite de se livrer à des facéties de mauvais goût, telles ces deux émissions qui ont choqué profondément nombre de Français sur le nucléaire et sur Muroa, émissions scandaleuses tant elles étaient dénuées d'objectivité.

M. Olivier Dassault. Tout à fait !

M. Jacques Baumel. Dans la mesure où nous lui accordons une très grande importance, Arte se doit de respecter l'objectivité et le pluralisme en toute matière, notamment dans des problèmes aussi délicats.

Monsieur le ministre, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous examinerons prochainement le projet modifiant la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Le conseil des ministres du 10 novembre l'a adopté dans une version qui ne laisse malheureusement aucune place à quelques-unes des mesures techniques et financières que vous aviez envisagées pour le développement des réseaux de télévision câblés. Je sais que votre intention est de renvoyer l'examen d'un tel projet au printemps prochain. Vous comprendrez la surprise de certains de nos collègues, constatant qu'après de si longues années le Gouvernement n'ait pas encore réussi à mettre en place un dispositif cohérent et qu'il ait besoin de délais supplémentaires pour y parvenir.

La loi que vous préparez se devra de préciser que, pour toute population agglomérée, le câble est choisi comme support de la réception télévisuelle.

M. Bernard Pons. Absolument !

M. Jacques Baumel. Faute de choix, les investissements publics ou privés se tariront ou s'éparpilleront. La concurrence satellitaire non régulée aura des conséquences économiques et culturelles destructrices pour notre production audiovisuelle nationale. D'autant plus - vous l'avez dit vous-même - que nous sommes à la veille d'un grand événement technologique : l'arrivée de la compression numérique.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me confirmer que le budget 1994 est un budget d'attente, ce que nous comprenons parfaitement ? Quelles sont vos intentions pour le futur ?

Je peux vous assurer que le groupe du Rassemblement pour la République restera, dans les semaines et les mois à venir, d'une grande vigilance à l'égard de ces problèmes parce qu'ils conditionnent la société de demain et le monde du troisième millénaire. Nous saisissons donc toutes les occasions d'envisager avec vous la situation que pourrait avoir le câble dans le paysage audiovisuel français.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'attention avec laquelle vous considérerez ce dossier qui constitue un élément important de l'avenir audiovisuel et télévisuel français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme la président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur le député, vous avez tracé une véritable fresque qui aborde plusieurs questions, toutes très importantes.

Concernant l'arrivée des satellites de l'étranger, on annonçait que le combat contre TNT et Ted Turner était perdu d'avance et on estimait que le gouvernement français élevait des lignes Maginot. Or, la semaine dernière, TNT a fait savoir qu'elle allait se conformer à la directive « Télévision sans frontière » en raison des pressions de la Commission. L'arrivée d'une chaîne pornographique néerlandaise a contraint l'Angleterre elle-même à souhaiter que la Commission intervienne sur le sujet. Cela montre bien que le paysage est en train de se modifier et qu'il est possible aux Etats, en particulier aux Etats de droit, et à la communauté internationale d'intervenir et de ne pas se laisser dominer par les techniques. La culture, la souveraineté nationale, les valeurs dont nous sommes porteurs ne se laisseront pas balayer par les nouvelles techniques. Nous devons avoir la capacité d'y résis-

ter et d'organiser le droit pour que le nouveau village planétaire que l'on prévoit ne soit pas la jungle. Nous le voulons et nous le ferons.

Les conséquences culturelles et économiques de cette nouvelle industrie du programme sont incalculables puisque, dans la décennie qui vient, probablement, l'industrie de l'audiovisuel et du cinéma comptera autant d'emplois que l'industrie automobile, les échanges des connaissances, des savoirs et de l'information auront autant d'importance que les échanges de marchandises, une grande partie de nos emplois reposeront sur cette industrie du programme. Les Etats-Unis en ont déjà 500 000 dans ce secteur, la France 70 000. Le taux de croissance de cette industrie sera probablement de l'ordre de 100 à 150 p. 100 dans les années qui viennent. Y aura-t-il une industrie française et européenne capable de s'y préparer et d'y répondre ? Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait alors plus de vecteur pour nos valeurs et pour notre culture.

C'est donc un combat essentiel parce que c'est un combat de civilisation, de culture, de souveraineté, d'identité, au sens où les identités sont un point de départ et où il doit y avoir confrontation entre elles. Il n'y aura plus de confrontation s'il n'y a plus qu'un seul vecteur d'image et s'il n'y a plus qu'une seule industrie qui construise ces nouvelles machines qui vont mélanger l'ordinateur, l'image et le téléphone. Des mastodontes industriels vont s'organiser pour prendre une partie de ce marché. ICL et Bell Atlantic, que j'évoquais tout à l'heure, représentent 60 milliards de dollars de chiffre d'affaires sur les 300 milliards de dollars que représentent actuellement l'industrie américaine de l'audiovisuel et du cinéma ! Une industrie est en train de se construire, dans laquelle nous devons être présents. Inéluctablement, le développement de cette industrie passe par le développement du câble.

En six ou huit mois, effectivement, je n'ai pas pu renverser la vapeur de onze années d'erreurs sur le câble. Le plan câble lancé en 1982 a coûté 25 milliards de francs ; deux ans après son lancement, une chaîne cryptée, spécialisée dans le cinéma et le sport, est venue le concurrencer et a contribué à l'affaiblir, presque à le tuer.

En revanche, le Gouvernement a pris les problèmes dans l'ordre où ils se posent. L'achèvement de la concession de Canal Plus en 1995 a permis au Gouvernement de poser à ses dirigeants la question de l'appui que cette chaîne doit apporter au câble.

Toute la négociation sur le renouvellement de la concession porte exclusivement sur ce point parce qu'il s'agit de la priorité du Gouvernement. Je la suis de très près. Quand elle aura abouti et que nous saurons ce qu'il en est en matière de cinéma, de partenariat avec les câbles opérateurs, d'accord éventuels de commercialisation, de possibilités d'abonnements couplés entre le câble et Canal Plus, nous prendrons les décrets et les mesures législatives complémentaires nécessaires.

Si nous avions pris aujourd'hui des mesures qui se seraient révélées en contradiction avec le résultat des négociations, on aurait pu nous reprocher ici ou là une certaine incohérence, certes modeste si on la compare à celle que nous avons vécue depuis dix ou douze ans sous les gouvernements socialistes.

Voilà, monsieur Baumel, ce que je peux vous répondre aujourd'hui. Vos préoccupations en matière de technologies, de culture, d'emplois et de câble sont celles du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. Nous revenons au groupe UDF. La parole est à M. Franck Thomas-Richard.

M. Franck Thomas-Richard. Monsieur le ministre, lancé il y a maintenant sept ans, le cycle de l'Uruguay Round rentre dans sa phase finale. La France ne peut pour autant accepter l'échéance du 15 décembre fixée par les Américains sans s'assurer que ses préoccupations essentielles seront prises en compte.

Dans le secteur audiovisuel, le débat est resté très largement absent jusqu'au début de l'été, et votre action a permis d'attirer l'attention sur la nécessité de défendre l'exception culturelle.

Le débat que vous avez organisé le 15 septembre à Strasbourg, auquel nous avons participé, a sans doute initié l'adhésion unanime du Parlement européen sur l'exception culturelle. Il a été malheureusement trop franco-français à mon sens, et a ainsi montré les limites d'une véritable politique européenne télévisuelle.

Le 5 octobre, à Mons, lors de la semaine des ministres européens de l'audiovisuel, vous avez participé efficacement à l'élaboration d'un consensus autour des six points de Mons dont l'exception culturelle est la traduction juridique.

La Commission européenne n'a, pour sa part, pas encore démontré que sa récente offre de négociation, qui précise vaguement la notion de spécificité culturelle, permettrait de sauvegarder les mécanismes réglementaires et financiers d'aide et de soutien à la production audiovisuelle afin d'en éviter le démantèlement progressif.

Face à cette offre de la Commission, face à la fermeté américaine, ma question concerne l'attitude du gouvernement français et le maintien de la demande d'exception culturelle. Il en va bien évidemment de l'avenir de la production télévisuelle française.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur Thomas-Richard, vous nous avez accompagnés à Strasbourg pour que nous plaillions ensemble, avec de nombreux artistes, comédiens, metteurs en scène, producteurs, devant le Parlement européen, l'idée de l'exception culturelle puisque, malheureusement, le Parlement européen avait voté le 14 juillet la spécificité culturelle proposée par M. Brittan.

Le Parlement européen nous a donc suivis dans la défense de l'exception culturelle. Désormais, suite aux prises de position d'une majorité d'états-membres, aux conclusions du Conseil européen, aux recommandations du Parlement européen, M. Brittan n'est mandaté par aucune instance pour abandonner l'idée de l'exception culturelle. Les ministres européens chargés de l'audiovisuel réunis à Mons pendant deux jours ont par ailleurs élaboré un plan en six points qui a fait l'unanimité des douze pays de la Communauté et qui a défini le contenu de l'exception culturelle. Le meilleur moyen juridique de la mettre en œuvre est, nous le savons tous, l'article 14 de l'accord cadre du GATT qui permettrait pour l'audiovisuel, comme pour la défense ou la santé, à chacun des Etats d'adapter sa réglementation au fur et à mesure que les technologies évoluent et en fonction de ce qu'il considère comme un intérêt fondamental, à savoir sa capacité d'exister et de s'exprimer dans le domaine clé, porteur de ses valeurs, qui est celui de sa culture.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu la démonstration pertinente selon laquelle la spécificité culturelle, qui n'a pas de contenu juridique, nous protégerait autant que

l'exception culturelle. Les propositions déposées récemment par la Commission européenne ne nous donnent pas satisfaction. Nous ne les acceptons donc pas.

Mme le président. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, la société RFO, qui, jusqu'à une période récente, disposait du monopole de la télévision outre-mer, bénéficiait à ce titre, et pour le plus grand profit des populations de ces régions, de certains avantages comme l'accès libre et gratuit aux programmes des TF1 et le droit de diffuser de la publicité locale sur son second canal.

Or ces dispositions se retournent aujourd'hui contre l'intérêt du téléspectateur d'outre-mer puisqu'elles constituent des obstacles majeurs à la création et à la viabilité économique de télévisions privées locales, c'est-à-dire, en réalité, au pluralisme et à la diversité des programmes.

Le CSA l'a relevé et souhaite une modification du cahier des charges de RFO. Je pense qu'il y a des mesures à prendre pour rétablir les conditions d'une concurrence équitable pour la télévision d'outre-mer et pour donner parallèlement à RFO un statut économique comparable à celui des chaînes publiques face aux chaînes privées en métropole. Quelles mesures pensez-vous prendre en ce sens ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur Kert, j'ai décidé, en liaison avec M. Perben, le ministre des DOM-TOM et après avoir recueilli l'avis du conseil d'administration de RFO, de préparer deux mesures : premièrement, la mise au point d'un mécanisme transparent et paritaire qui permette à l'ensemble des télévisions d'outre-mer d'accéder, à des conditions économiques équitables, aux programmes de chaînes nationales pour la partie extralocale de leurs programmes ; deuxièmement, la suppression, progressive bien sûr, et selon des modalités qui restent à définir afin de ne pas priver brutalement RFO d'une partie de ses ressources, de la publicité locale sur le deuxième canal. Aucun diffuseur ne doit, en effet, déroger au principe : à programme local, publicité locale.

Ces deux mesures se traduiront donc, le moment venu, dans le cahier des charges de RFO.

Mme le président. La parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray. Monsieur le ministre, j'avais fait observer en commission des finances à votre collègue que, lorsque l'on a un budget aussi difficile à établir, lorsque l'on demande autant de sacrifices dans tous les secteurs, la jeunesse, le sport, l'éducation, l'université, notamment, il fallait peut-être parfois supprimer certains luxes. J'ai compris que je n'étais pas entendu et que le superflu restait une chose très nécessaire. Je me suis donc astreint à m'intéresser, comme vous l'avez suggéré tout à l'heure, au contenu.

J'avais l'intention, sans remonter très loin, de vous interroger sur les observations que vous n'avez pas manqué de faire au CSA pour qu'il adresse des remontrances aux chaînes publiques, en l'occurrence à Arte, au sujet de deux émissions, la première à la glorification du nazisme – c'est bien sûr une émission franco-allemande et cela intéresse donc peut-être les Allemands, mais cela choque encore un certain nombre d'entre nous – et la seconde, dont parlait M. Baumel, contre les essais nucléaires français dans le Pacifique.

Là-dessus, comme le disait très justement le rapporteur M. Robert-André Vivien, il y a eu le 11-Novembre. Les chaînes privées, naturellement, ne s'y sont pas intéressées du tout, ce qui ne nous étonne pas d'elles, mais on pou-

vait attendre quelque chose des chaînes publiques. Il y a bien eu le gentil Pascal Sevran qui a diffusé de la musique militaire au cours de l'après-midi, sans qu'on comprenne très bien à quoi cela se rapportait. Puis, le soir, il y a eu une émission sur Arte, que je me suis obligé à regarder, émission extravagante où la France était mise en accusation : devant peu de téléspectateurs, me direz-vous, ce qui n'est donc pas si grave, mais notamment des téléspectateurs allemands !

Le film qu'on avait trouvé le moyen de présenter était américain. La belle défense de la culture française ! Et c'était un très mauvais film américain. Il y en a de très bons sur la guerre et même sur la guerre de 1914-1918. Celui-là était si scandaleux qu'il faisait rire ceux qui ont connu la guerre et qui savent que les tribunaux militaires ne fonctionnent pas en France comme les tribunaux aux États-Unis dans les *Douze hommes en colère*. On y voyait un général français accusé – devant les Allemands – d'avoir délibérément fait massacrer ses troupes pour avoir une étoile de plus !

Quelle étrange idée ont eu le Président de la République et le Premier ministre d'aller à l'Étoile, devant le tombeau du soldat inconnu ! La plupart des jeunes Français étaient partis pour un long week-end ! N'aurait-il pas été nécessaire de leur faire comprendre que le 11-Novembre, on célèbre le sacrifice d'un million et demi de Français qui sont morts pour que nous parlions français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est M. Le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur le député, j'estime que, dans le cahier des charges des chaînes publiques, et notamment de la chaîne culturelle franco-allemande, doit obligatoirement figurer la commémoration des événements qui nous rassemblent et qui sont au cœur de notre histoire, de notre volonté et aussi de notre capacité à être Français.

Si je défends l'existence d'une chaîne de la culture et, demain, d'une chaîne de l'éducation, je pense également qu'il est du devoir de l'État, de l'État actionnaire, de l'État représentant les Français, d'indiquer avec beaucoup de précisions ce qu'il attend du secteur public de télévision. C'est la tâche du Gouvernement. Ce n'est pas à lui de contrôler l'application du cahier des charges, c'est au Conseil supérieur de l'audiovisuel, mais c'est à lui de le définir.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tout à fait !

M. Bernard Pons. Bien sûr !

M. le ministre de la communication. Sinon, qu'est-ce qui justifierait la redevance ? Ce qui justifie la participation du budget, c'est que les chaînes publiques ont des obligations, que je considère d'ailleurs plus comme des missions. Vous en avez rappelé une à juste titre d'ailleurs.

Je transmettrai vos remarques au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Je vous rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 1994, l'État aura défini avec précision ce qu'il attend du secteur public de télévision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, le débar de ce matin, vos déclarations, les préconisations de la commission Campet vont toutes dans le sens de l'identité du service public, et on peut s'en féliciter, mais ces déclarations ne sont-elles pas en partie démenties par le projet puisque celui-ci table, une nouvelle fois, sur l'augmentation des ressources publicitaires ?

Selon certaines prévisions, ni France 2 ni France 3 n'atteindraient leur objectif en 1993. Pourtant, celui-ci est encore révisé à la hausse pour 1994, alors même que le Gouvernement souhaite que les chaînes publiques diffusent des programmes plus exigeants, lesquels entraînent nécessairement une baisse de l'audience, même si on peut le regretter, et, par voie de conséquence, une nouvelle réduction des recettes publicitaires.

Comment envisagez-vous d'échapper à ce qui peut apparaître comme une contradiction ? Ne peut-on revoir à la baisse la prévision des recettes publicitaires et compenser par l'attribution des excédents de redevance, qui devraient atteindre, à la fin de 1993, un montant important ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Je voudrais rappeler simplement l'effort du Gouvernement pour amorcer en 1994 la baisse du financement du secteur public de télévision par la publicité.

En 1994, l'ensemble du secteur public audiovisuel reposera à 75 p. 100 sur un financement public. Il est en effet prévu une hausse des ressources publicitaires de France Télévision à hauteur de 2,2 p. 100. Entre 1992 et 1993, elle était de 21 p. 100. Pour France 2, le financement par la publicité ne sera plus que de 38,5 p. 100 en 1994 au lieu de 40 p. 100 environ en 1993. Nous souhaitons donc arriver, année après année, à un niveau de financement par la publicité plus faible que dans le passé, mais nous souhaitons également en maintenir une part pour préserver un équilibre entre d'une part, la qualité du service public de télévision que nous souhaitons et attendons tous et, d'autre part l'audience. En effet, on ne peut à la fois reprocher à Arte son peu d'audience et vouloir faire du secteur public de la télévision un ensemble de chaînes qui ressemblent à Arte. Il faut donc trouver un équilibre.

Les ressources de la publicité ne seront plus que de 38,5 p. 100 pour France 2, et de 20 p. 100 pour France 3, ce qui signifie que l'essentiel du financement de l'audiovisuel public reposera en 1994 sur le financement public.

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits du ministère de la communication seront appelés à la suite de l'examen des crédits des services généraux du Premier ministre.

J'appelle maintenant la ligne 46 de l'état E concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

ETAT E

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953
et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1993 ou la campagne 1992-1993 (En francs)	ÉVALUATION pour l'année 1994 ou la campagne 1993-1994 (En francs)
Nomenclature 1993	Nomenclature 1994			
		B. - TAXES PERÇUES DANS UN INTÉRÊT SOCIAL PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS		
48	46	Nature de la taxe : - Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. Organismes bénéficiaires ou objet : - Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975. Taux et assiette : - Redevance perçue annuellement : - 405 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 631 F pour les appareils récepteurs « couleur » ; - Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boissons ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Textes : - Décret n° 92-304 du 30 mars 1992. - Décret n° 92-1430 du 30 décembre 1992.	9 329 600 000	10 070 000 000

Je mets aux voix la ligne 46 de l'état E.
(La ligne 46 de l'état E est adoptée.)

Mme le président. J'appelle la ligne 47 de l'état E concernant la taxe sur la publicité radio-diffusée et télévisée.

ETAT E

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953
et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1993 ou la campagne 1992-1993 (En francs)	ÉVALUATION pour l'année 1994 ou la campagne 1993-1994 (En francs)
Nomenclature 1993	Nomenclature 1994			
		B. - TAXES PERÇUES DANS UN INTÉRÊT SOCIAL PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS		
49	47	Nature de la taxe : - Taxe sur la publicité radio-diffusée et télévisée. Organismes bénéficiaires ou objet : - Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Taux et assiette : - Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires. Textes : - Décret n° 92-1063 du 30 septembre 1992. - Arrêté du 1 ^{er} décembre 1992.	85 000 000	87 500 000

Je mets aux voix la ligne 47 de l'état E.
(La ligne 47 de l'état E est adoptée.)

Mme le président. J'appelle l'article 44.

Article 44

Mme le président. « Art. 44. - Est approuvée pour l'exercice 1994, la répartition suivante du produit estimé hors TVA de la taxe dénommée « redevance pour droit

d'usage des appareils récepteurs de télévision », affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle :

	millions de francs
« Institut national de l'audiovisuel	229,3
« France 2	2 382,6
« France 3	3 252,1
« Société nationale de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer	850,0
« Radio France	2 201,7

« Radio France internationale	30,0
« Société européenne de programmes de télévision : la Sept-Arte	486,2
« Total	9 431,9

« Est approuvé pour l'exercice 1994 le produit attendu des recettes des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle provenant de la publicité, pour un montant total de 2 785,4 millions de francs hors taxes. »

La parole est à M. Etienne Garnier, inscrit sur l'article.

M. Etienne Garnier. « Rappelez-vous que le cinéma est aussi une industrie ! » C'est, je crois, Malraux qui nous donnait ce conseil. Vous avez en quelque sorte adapté cette maxime, monsieur le ministre, en nous rappelant que l'audiovisuel était aussi une industrie, et ce, si j'ose dire, de plus en plus.

Vous avez évoqué l'interactivité, les technologies du futur et, en fin de compte, l'individualisation des choix des téléspectateurs.

Mais vous me permettez d'observer en contrepoint, puisque nous avons tous la même conception, ou presque, du service public, que le service public doit faire progresser la démocratie locale et rassembler le plus grand nombre possible de Français autour des principes qui fondent notre République. Cela me paraît essentiel.

Je suis toujours surpris et même consterné - ce débat constitué, je l'admetts une exception - de voir comment les discussions sur l'audiovisuel tournent à l'affrontement, feutré ou explosif, et à l'échange d'arguments polémiques. Pas plus qu'une radio, aucune télévision ne peut se prétendre la meilleure du monde, qu'elle soit culturelle ou non. Seule la passion tente de nous le faire croire. De même, il ne saurait y avoir, dans le domaine de la communication, de « budget miracle ». Vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre !

Pour ce qui concerne l'audiovisuel, en particulier FR 3 et, au-delà, les stations régionales, l'apprentissage de la meilleure démocratie possible me paraît fondamental.

C'est la raison pour laquelle j'ai rejoint le groupe de Robert-André Vivien. Celui-ci m'a demandé d'étudier les problèmes de FR 3. Je me suis rendu compte que les stations régionales permettaient aux acteurs économiques, sociaux, éducatifs, aux professionnels de l'information et au public de participer à des débats passionnants sur les problèmes sociaux d'une région, et ce d'une façon modérée car on est toujours plus modéré sur un plateau de télévision que seul devant un micro, et qu'elles constituaient un cadre professionnel, une marche - une petite « marche du siècle », si vous voyez ce que je veux dire. *(Sourires.)*

J'ai compris qu'il fallait des moyens financiers.

Aussi l'amendement de mon collègue Robert-André Vivien...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ce n'est pas « mon » amendement !

M. Etienne Garnier. ... me pose-t-il un problème. Ou bien je le vote, auquel cas je prends position contre ce à quoi je crois en matière de culture, quelles que soient les critiques que l'on puisse formuler et les limites que l'on veuille fixer. Ou bien je vote contre l'amendement de la commission des finances - ce que je vais faire. Mais je ne veux pas pour autant être taxé de déloyauté. Aussi, monsieur le ministre, je vous réserve le pire *(Sourires)* : je fais appel à votre sagesse, et éventuellement à votre bienveillance, pour que vous acceptiez de nous garantir que des moyens supplémentaires seront affectés aux stations régio-

nales de FR 3, de façon à encourager l'exercice le meilleur possible de cette démocratie locale, dans un cadre professionnel et conformément à notre conception du service public.

J'approuverai, bien entendu, votre projet de budget. Et, en repoussant l'amendement de la commission des finances, je voterai pour la culture mais aussi pour l'octroi des moyens supplémentaires. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la communication. Monsieur Garnier, je vous indique que dans le projet de budget pour 1994 de France 3 figurent 63 millions de francs de mesures nouvelles pour que cette chaîne de télévision puisse répondre aux préoccupations de plus de proximité que vous venez d'exprimer. Si celle-ci peut, dans le cadre de son organisation, trouver des moyens supplémentaires pour aller plus loin, je ne pourrai que l'encourager. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Etienne Garnier. Bien !

Mme le président. Je suis saisi de deux amendements, n° 12 et 159, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 12, présenté par M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Vivien, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les deuxième, troisième, quatrième, sixième et huitième alinéas de l'article 44 :

	millions de francs
« INA	279,3
« France 2	2 482,6
« France 3	3 452,1
« Radio France	2 251,7
« Société européenne de programmes de télévision la Sept-Arte	86,2 »

L'amendement n° 159, présenté par M. Poniatowski et M. Jean-Marie André est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les deuxième, troisième, quatrième, sixième et huitième alinéas de l'article 44 :

	millions de francs
« INA	233,3
« France 2	2 392,6
« France 3	3 272,1
« Radio France	2 207,7
« Société européenne de programme de télévision la Sept-Arte	446,2 F. »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 12.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je retrouve l'ambiance d'il y a dix-neuf ans. C'était en novembre 1974. Je sentais qu'une large majorité se dessinait contre moi alors que je réclamaï le droit pour les journalistes de « persifler » et de « se relâcher ».

J'ai l'impression que nous ne sommes aujourd'hui que quelques-uns à être logiques avec nous-mêmes. Je m'adresse en particulier à mes collègues élus sous l'étiquette UPE, qui ont pris l'engagement, conformément à la plate-forme commune, de remettre Arte sur le câble et de faciliter le retour de La Cinq.

Je me permettrai également de signaler à M. de Boishue, qui a vraiment « sonné » très durement les auteurs de l'amendement, que M. Jean Cluzel, membre de l'Institut, rapporteur de la commission des finances du Sénat, a fait adopter par celle-ci un amendement identique, à 50 millions près. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. Nous ne sommes pas au Sénat !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je n'ai interrompu personne, monsieur le président Pons. Vous voudrez bien le rappeler à certains membres de votre groupe.

Je comprends la position de Mme Aillaud, qui est revenue spécialement de sa circonscription pour défendre Arte devant la commission. Et, comme mes collègues cosignataires de l'amendement, je suis frappé par le besoin de culture qu'a créé Arte. Mais nous ne concevons pas que certains considèrent qu'il n'y a de culture que sur Arte.

C'est désobligeant pour le service public. On reprendra mot à mot ce qui a été dit. « Plus d'Arte, plus de culture ! » Ou bien encore : « La culture se meurt. » Je veux croire que les propos exagérés qui ont été tenus sont dus à un manque d'information.

On va, dit-on, tuer Arte. J'observe que les 400 millions de francs d'économies qui avaient été recommandés par la commission des finances représentent effectivement TDF pour 150 millions, les droits dérivés du fait du réseau hertzien pour 250 millions et le fonctionnement du centre de Strasbourg, où la conception de l'hospitalité exige, si j'en crois ce qui m'a été rapporté, que soient prévus des crédits pour la gastronomie. Je suppose que, ce soir, on y sablera le champagne et qu'on y mangera du foie gras, car, le jour où la commission avait adopté l'amendement, le directeur général avait déclaré : « L'Assemblée peut dire ce qu'elle veut ; M. le Premier ministre a tranché. » Je tiens le compte rendu de ses propos à votre disposition.

Mes collègues cosignataires de l'amendement et moi-même avons une certaine conception de notre rôle : on prélève l'impôt ; on l'affecte.

Je tiens à préciser, notamment à l'attention de Mme Aillaud, que le vote de l'amendement prévoyant une réduction de crédits de 400 millions de francs n'aurait pas *ipso facto* renvoyé Arte sur le câble.

Il appartenait au Gouvernement, en l'occurrence, à M. Carignon, de faire preuve d'un peu d'imagination, en demandant par exemple au ministre des affaires étrangères et au ministre de l'éducation nationale qu'ils participent au financement.

M. Etienne Garnier. C'est autre chose !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. On en est arrivé à un lobbyisme très fort en faveur d'Arte. Tant mieux pour la culture ! Tant pis pour les finances de l'Etat ! Tant pis pour les contribuables !

Il faut éviter ces exagérations. M. de Boishue, notamment, s'est demandé quelles étaient les pensées inadmissibles. Il n'y a aucune pensée inadmissible. Ce que j'ai dit aujourd'hui, je l'ai dit, chacun peut le vérifier, voici quatorze mois, lors de la création d'Arte. Et je n'ai pas été le seul à le dire.

L'amendement étant celui de la commission des finances, je ne vais pas le retirer.

Mais, en guise de conclusion, je veux, pour bien montrer à quel niveau nous en sommes arrivés, donner lecture d'un article, ayant pour titre « Je m'appelais Arte », qu'on m'a communiqué.

On y lit : « Dans quelques décennies, un Robert Hossein dont un satellite sera le Palais des Sports montera peut-être un grand spectacle intitulé *Je m'appelais Arte*. Il racontera le procès et l'exécution d'une chaîne publique de télévision encore dans l'enfance. Hologrammes et images virtuelles montreront comment, à l'automne 1993, un certain Robert-André Vivien s'entoura d'une soixantaire d'affidés qu'il érigea en tribunal d'autant plus populaire que la toute jeune Arte ne l'était pas encore. »

« Sans être des humanistes » – les auteurs de l'amendement – « , les soixante gardaient un peu d'humanité ; ils imaginèrent un mode d'exécution délicat ; il n'y avait qu'à retirer le biberon de la bouche d'Arte. »

Le biberon coûte 600 millions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Marie André, pour soutenir l'amendement n° 159.

M. Jean-Marie André. Arte est diffusée sur le cinquième réseau.

Son audience reste limitée et son coût par télé-spectateur est parmi les plus élevés.

Nous ne voulons pas supprimer sa diffusion sur le réseau hertzien, comme ce serait le cas si l'amendement de M. Vivien était adopté.

En proposant de réduire de 40 millions de francs le montant des redevances affectées à Arte pour le réaffecter à France 3, à France-Télévision, à Radio France et à l'INA, le présent amendement ne remet pas en cause l'équilibre financier d'Arte. Il constitue un avertissement à l'égard de ses dirigeants, pour les contraindre à plus de rigueur dans l'emploi des fonds publics et à produire plus de justifications de dépenses. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Madame le président, c'est avec modération que je prends la parole contre l'amendement de mon ami Robert-André Vivien, car il faut savoir raison garder.

De quoi s'agit-il ? Nul n'estime qu'il n'y a de culture que sur Arte. Je crois avoir dit de façon assez explicite – on me l'a d'ailleurs reproché – que le secteur public devrait être soumis à des exigences supplémentaires, que la qualité de ses programmes devait être améliorée, que ces derniers devaient laisser une plus grande place à des émissions de plus haut niveau que celles qui sont régulièrement diffusées, et que c'était prendre les Français pour des imbéciles d'imaginer qu'ils ne fussent pas capables d'accepter ce type d'émission.

Disons qu'Arte représente un degré au-dessus. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Griotteray. Ah bon ?

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Au niveau de la culture !

M. Etienne Garnier et M. Jean de Boishue. C'est vrai !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Du moins, je l'imagine, car je regarde fort peu la télévision, comme chacun ici, y compris ceux qui en parlent. Moi, au moins, j'ai la modestie et la franchise de le reconnaître.

M. Robert-André Vivien et la commission des finances ne demandent pas la suppression d'Arte.

M. Bernard Pons. Effectivement !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Ne parlons donc pas de cela !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, saisie pour avis. Parlons de ce qu'elle demande : le transfert sur le câble.

Mais ce transfert, les opérateurs n'en veulent pas ! Et il est impossible !

Par conséquent, le problème est réglé. Ou bien il faut aller jusqu'au bout du raisonnement et supprimer Arte. Ou bien il faut repousser l'amendement de M. Robert-André Vivien.

Au nom de la commission des affaires culturelles, je demande à l'Assemblée de le repousser. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Avant de demander l'avis du Gouvernement, je vais donner la parole aux deux orateurs qui souhaitent s'exprimer contre l'amendement n° 12 de la commission des finances : M. Jean de Lipkowski et M. Michel Pelchat.

Monsieur de Lipkowski, vous avez la parole.

M. Jean de Lipkowski. Comme l'a fait à l'instant le président de la commission des affaires culturelles, je m'opposerai à cet amendement avec modération.

Au fond, j'exprimerai un « oui mais » en faveur d'Arte – même si, en politique, je n'ai jamais pris cette position, qui m'est tout à fait étrangère. (*Sourires.*)

Le « oui » se justifie par les conséquences d'une éventuelle diminution de 400 millions de francs de la dotation budgétaire sur le nombre de foyers susceptibles de recevoir Arte. Actuellement, 1,1 million de foyers sont abonnés au câble, alors que 17 millions de foyers reçoivent le signal hertzien dans de bonnes conditions.

Qu'on permette, à un parlementaire de province de dire que, dans un contexte d'aménagement du territoire, nous ne saurions nous priver d'une chaîne – même si elle doit sans doute faire l'objet d'améliorations – qui est reçue en milieu rural et dans les petites agglomérations.

C'est précisément en milieu rural et dans les petites ou moyennes villes, qui sont les zones les moins favorisées en équipements culturels traditionnels, qu'Arte prend, ou devrait prendre, un sens particulier.

La suppression d'Arte – ou, en tout cas, la diminution de 400 millions de francs de la dotation budgétaire – pénaliserait le milieu rural, comme elle pénaliserait des grandes villes comme Marseille, Lyon ou Strasbourg.

Le transfert d'Arte sur le câble reviendrait à réserver à des abonnés payants la seule chaîne financée entièrement sur fonds publics, avec un coût beaucoup plus élevé pour chaque téléspectateur potentiel : 240 francs par an au lieu de 28 actuellement.

Telles sont les raisons pour lesquelles je soutiens le Gouvernement.

Mais – car il y a un « mais » – nous devons mieux utiliser ce moyen qu'est Arte. Et nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour cela.

En effet, Arte est mal utilisé.

Ainsi qu'on l'a déjà souligné, de différents côtés, dans cet hémicycle, certaines émissions sont inadmissibles et provocatrices, et causent beaucoup de tort à la chaîne. Comme l'a dit Jacques Baumel avec son talent habituel, les émissions consacrées à Mururoa ne sont pas admissibles. Elles le sont d'autant moins qu'elles avaient été demandées par le ministre de la défense. D'ailleurs, les deux spécialistes du ministère de la défense, dont je ne citerai pas les noms, se sont montrés d'un niveau regrettable au cours de la discussion.

Ce genre d'émission ne saurait être admis. Mon ami Alain Griotteray a très justement dit que, s'il était fort bien de rappeler – et j'aurais souhaité que les autres chaînes le fassent, à l'occasion du 11 novembre –, les combats héroïques qui, en 1918, ont délivré nos enfants du poids de l'humiliation et leur ont permis d'être des hommes libres, il ne fallait pas projeter des films aussi attentatoires à la justice militaire française et à la façon dont nos officiers généraux se sont conduits. Ces derniers méritaient d'être traités autrement.

Il convient de corriger ces dérives, qui font le plus grand mal à la chaîne.

Et puis, la marque du talent n'est pas toujours l'inintelligibilité. Si l'on veut qu'Arte ait l'audience la plus large possible, il faut exiger une programmation moins expérimentale et une culture accessible à tous. Ce n'est pas un signe de talent de projeter du Bertolt Brecht, qui, depuis des décennies fait salle vide dans les centres culturels. Si nous voulons irriguer nos campagnes françaises, nous devons mettre les grands classiques de la culture française, qui sont tout à fait intelligibles, à la portée des villes et des villages de notre pays. Pourquoi nous réfugierions-nous dans une culture ésotérique, réservée à une élite d'intellectuels, qui, souvent, s'y plongent plus par snobisme que par goût ?

Troisièmement, il faut élargir Arte à d'autres partenaires européens que l'Allemagne. D'autres pays méritent que leur culture soit prise en compte. Arte représente, pour vous, un moyen de diffusion de la culture européenne.

C'est la raison pour laquelle je voterai en sa faveur.

Je m'opposerai donc à l'amendement déposé par mon ami Robert-André Vivien, sous les réserves que je viens de formuler et que je vous demande de prendre en compte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Michel Pelchat, à qui je demande d'être, si possible, plus concis.

M. Michel Pelchat. Je serai très bref.

Je n'ai jamais cru, connaissant mon collègue et ami Robert-André Vivien, que son amendement était destiné à faire disparaître Arte, comme certains le laissent croire. Cela étant, je ne l'ai jamais signé, car j'étais en désaccord avec M. Vivien depuis le début. Et je tiens à le dire au nom du groupe UDF tout entier : nous ne voterons pas cet amendement.

Notre attitude ne constitue pas pour autant un blanc-seing accordé à Arte ou à ses programmes. Les observations que notre collègue Alain Griotteray nous a livrées tout à l'heure avec talent et émotion nous ont beaucoup touchés. J'espère qu'elles seront suivies d'effet, ou du

moins qu'elles suffiront à alerter les dirigeants de cette chaîne et les responsables de la diffusion de ces émissions tout à fait inacceptables.

En agissant ainsi, nous ne donnons pas pour autant un blanc-seing à Arte, qu'il s'agisse de ses programmes, de son niveau de dépenses ou de son audience. Cela dit, je crois qu'il est bon, comme d'ailleurs l'a fait la commission des affaires culturelles, de rappeler aux responsables de la chaîne Arte que si, cette année, nous leur accordons un budget élevé, nous exigeons d'eux qu'ils aient, pour la fin de l'année prochaine, augmenté leur audience, réduit leurs frais de fonctionnement, notamment ceux de certaines structures qui ont été rappelées tout à l'heure,...

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Michel Pelchat. ... afin que nous puissions alors réexaminer le cas de cette chaîne avec une bien meilleure impression que celle que nous avons aujourd'hui. En tout état de cause, Arte est destinée à être diffusée, un jour, par le satellite et par le câble, car je crois que là est son véritable devenir. Voilà ce que je tenais à dire au nom du groupe UDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 159 ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. M. Poniowski avait déclaré que l'amendement de la commission des finances était absurde dans la mesure où il proposait de réduire les crédits d'Arte de 400 millions de francs. Pour ma part, je dirai qu'une réduction de 40 millions de francs, c'est ridicule. Pourquoi pas 10, 30 ou 50 millions ?

Je remercie Michel Pelchat d'avoir rappelé que cette réduction de 400 millions de francs, n'a pas pour objet le passage de Arte sur le câble. Il s'agit en fait de 400 millions de francs d'économies, de 400 millions de francs de recettes nouvelles.

Cela étant dit, je constate que tout le monde est d'accord avec la commission des finances pour voter contre l'amendement n° 159.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

M. le ministre de la communication. Il n'y aura pas de surprise de la part du Gouvernement. J'ai entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances, et je peux lui dire que nous sommes en désaccord sur les conséquences de l'adoption de l'amendement n° 159. Pour le Gouvernement, l'arrivée d'Arte sur le câble, c'est au fond la mort d'Arte compte tenu de la diffusion actuelle du câble : 1 200 000 personnes seulement sont abonnées au câble. Le budget d'Arte serait alors de 600 millions, ce qui donnerait un coût moyen par téléspectateur de l'ordre de 190 francs pour les seuls foyers de téléspectateur habitant dans les villes câblées, villes privilégiées - ou non suivant l'avis que l'on porte sur Arte. Une telle décision aurait des conséquences inacceptables.

De plus, compte tenu de la révolution du numérique et des bouleversements technologiques en cours, les problèmes que nous nous posons ce matin seront vus d'une façon extrêmement différente dans quelques années. Notre débat d'aujourd'hui n'aura même plus lieu d'être quand nous pourrions recevoir à des coûts moindres de nombreuses chaînes, notamment thématiques, celles du service public et les autres.

Je souhaite donc que l'amendement ne soit pas retenu.

J'ajoute d'ailleurs que le budget d'Arte est le seul qui n'augmente pas parmi les budgets de l'audiovisuel public.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Encore heureux !

M. le ministre de la communication. C'est le seul budget que nous avons stabilisé. Pour répondre aux préoccupations de Jean de Lipkowski et d'autres orateurs, je dirai que c'est le seul auquel nous avons demandé des économies de fonctionnement assez importantes. Et, comme l'a dit M. Pelchat, vous pourrez juger les résultats à la fin de l'année 1994.

Le Gouvernement et une grande partie de sa majorité mettront pour la première fois en 1994 la grande chaîne culturelle franco-allemande, et demain européenne, à l'abri des aléas budgétaires. Je voudrais que nous soyons fiers d'avoir dégagé les moyens de ce budget. Comme l'a observé M. Griotteray, le débat budgétaire pour 1994 était difficile. Mais vous avez avec nous décidé d'assurer la continuité de l'existence d'une chaîne culturelle franco-allemande et européenne, quel que soit le réseau sur lequel elle sera distribuée.

Ainsi, vous êtes, nous sommes dans la continuité de ce que d'autres avant nous et des plus prestigieux, dont André Malraux, ont souhaité faire pour la culture française, afin qu'elle soit diffusée, qu'elle ait des vecteurs, qu'elle puisse être entendue à l'extérieur. Nous prenons une décision ensemble. Portons-la devant l'opinion publique et soyons-en fiers...

M. Philippe Langenieux-Villard. Oui !

M. le ministre de la communication. C'est bien la majorité que nous représentons, grâce aux idées qu'ensemble, UDF et RPR, avons soutenues lors des élections législatives, qui aura permis un saut qualitatif et quantitatif à la diffusion culturelle.

C'est bien pourquoi nous ferions mieux de porter la décision avec fierté plutôt que de l'accepter à regret.

Sur l'amendement tendant à supprimer quarante millions de francs, je porterai un jugement identique. Ces quarante millions ne seraient ôtés en fait qu'à quelques sociétés productrices de programmes, des sociétés que, précisément, nous avons besoin de conforter, afin qu'elles fabriquent de plus en plus de programmes. Ne leur enlevez donc pas ces quarante millions : les conséquences sur l'emploi et sur la production ne pourraient être que défavorables.

C'est la raison pour laquelle non seulement j'appelle la majorité à adopter ce budget, mais encore je lui demande d'être fière de l'œuvre que nous allons commencer ensemble. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Et quoi encore !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Madame le président, je retire l'amendement n° 159 dans la mesure où les dispositions prises devraient contraindre les dirigeants d'Arte à plus de rigueur et à la justification de leurs dépenses !

M. Alain Marsaud. Très bien !

Mme le président. L'amendement n° 159 est retiré. Je mets aux voix l'amendement n° 12.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 44.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Belle bagarre tout de même ! Je m'abstiendrai sur l'article.
(*L'article 44 est adopté.*)

Mme le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536.

Enseignement supérieur et recherche.

Enseignement supérieur :

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 18 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général) ;

M. Serge Poignant, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 581, tome XII).

Recherche :

M. Charles Josselin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 19 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général) ;

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 581, tome XIII) ;

M. Robert Galley, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 585, tome V).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*